

S. N. C. F.
RÉGION DE L'EST

N° de Classement

55 Å

VOIE ET BATIMENTS

Bureau du Classement

e ARRONDISSEMENT

Ligne diverses

CLASSEN

JJA

Régin

I. Avis d'alerte aux trains en marche

II. Circulation des trains pendant et après une attaque aérienne sur les lignes contrôlées par la WVB de Paris.

1991/43

Paris, le 31 AOUT 1943

CLASSEMENT
= 55

Monsieur le Chef du Service de la Voie
et des Bâtiments.

NATIONALE
E. Région E.
VOIE ET BATIMENTS
R. FRANCAIS
1 SEP 43, 028.431
TION

Etudes

L'annonce des avis d'alerte aux trains en marche entrant en application sur le territoire de l'E.B.D. de Nancy, il est nécessaire de compléter l'équipement de certaines gares en panneaux et en verres bleus.

Je vous serais très obligé en conséquence de bien vouloir faire procéder à la confection et la répartition des panneaux en question conformément aux indications du tableau ci-joint et faire fournir à M. PENNEROUX K.T.A. à Charleville chargé de les répartir aux gares intéressées les 115 verres bleus faisant l'objet du bon n° 938 n°21 du 21-8-43 ci-joint.

Pour le Chef du Service de l'Exploitation
Le Gén. de la Division des Etudes

TRANSMISE:

ex

ROUX, K.T.A. à Charleville Sx6 - Communiqué au 6ème arr.
pour faire le nécessaire.
à la (3ème Section).
Je donne suite au bon N°21 pour faire expédier les 115 verres bleus par le Magasin de Pantin.

Le Chef du Service de la Voie et des Bâtiments
Le Chef de la Division des Etudes

- 4 SEP 1943

P/ Retourné à Monsieur le Chef du Service V. B.
Nous avons pris nos dispositions pour faire le nécessaire en ce qui concerne les gares du 6^e et 1^{er} arrondissement V.B.
Nous avons demandé aux 3^e et 4^e arrondissement V.B de doter de panneaux les gares situées sur leurs paroiss

M. Noyer

Signé
Al

Charleville le 11 Septembre 1943
Le Chef du 6^e. Arrondissement V. B.

Alleone

O.S.
CHEMINS de FER de L'EST
VOIE
20 MARS 42 A 014.860
n° 642 M3

COPIE

Paris, le

19 MAR 1942

CLASSEMENT

55 A

Monsieur le Directeur
du Service Central du Mouvement
(4ème Division)
8, Rue de Londres
P A R I S

Défense Passive
Avis d'alerte aux
trains en marche.

Zone de la W.V.D.
de Bruxelles.

V.R.1010-1048-1539-
N° 140.608.0 des
5, ^{juin} et 5 Juillet
1941.

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint,
copie de la correspondance échangée entre l'E.B.D. de
Nancy et notre Délegation Technique auprès de cette E.B.D.
selon laquelle les dispositions spéciales, objet de notre
Instruction de Service R.48 du 29 Avril 1941, relative à
l'annonce de l'alerte aux trains en marche ne sont pas ap-
pliables sur le territoire de l'E.B.D. de Nancy.

Ces dispositions spéciales prescrites par la
W.V.D. de Bruxelles avaient fait l'objet de vos lettres
citées en référence.

Je vous serais obligé de vouloir bien nous
faire part des nouvelles instructions de cette W.V.D. à
ce sujet.

Signé: RABOURDIN

COPIE TRANSMISE

- à Monsieur le Chef du Service du Matériel et de la
Traction.
- à Monsieur le Chef du Service de la Voie et
des Bâtiments.
- à Monsieur le Chef de la Division des Etudes,
à titre de renseignement.

Paris, le 19 MAR 1942

Le Chef de la Division du Mouvement

Sd. 3-4-5-6 Aut.
(fin le 27 MAR 1942)

VOIS

S.N.C.F.

28 MARS 42 à 15.15z

Paris, le 26 MAR 1942

Service Central
du Mouvement
4ème Division

2657 M.I40.608.0

Copie à M. RIDET

Paris, le 27 MAR 1942

POUR LE CAS DES SERVICES ADMINISTRATIFS

L'Inspecteur Principal

55

Alerte aux trains

en marche

Réf. 642 M3 du
19-3-42Monsieur le Directeur de l'Exploita-
tion de la Région EST
3ème Section du Mouvement.

Pièce

Notre lettre 1010 N. I40.608.0 du 5 mars 1941 spécifiait que l'annonce de l'alerte des trains en marche n'était pas applicable à l'E.B.D. Nancy.

~~8x2~~ A la suite de votre lettre 300 M3 du 17 mars 1941, nous avions pensé que l'E.B.D. Nancy demandait l'application de la mesure.

~~M~~ De fait, l'Instruction sur la protection du chemin de fer, édictée par la W.V.D. Bruxelles et mise en vigueur le 1-1-1942, spécifie que l'alerte n'est annoncée aux ~~train~~ trains en marche que sur les EBD Lille et Bruxelles.

En conséquence, il n'y a pour l'instant aucune mesure spéciale à prendre sur l'E.B.D. Nancy: les signaux optiques de jour et les feux bleus seront tenus en réserve.

P. Le Directeur du Service
Central du Mouvement;
Signé: DARGEOU.

St. 2.3.4.5.6. Ann 5
31/3/1942

Copie à MM. WISIDORFF, RIDET, NARPS.

S.N.C.F.

V.R. — est

6^e arrondissement

Imputation des
travaux ordonnés
par les autorités
d'occupation

V.R. 22545 SX2
du 19 Septembre 1942

CLASSEMENT
— 55 —
A

Charleville le 24 Septembre 1942

Dossier

Pièce

Monsieur le chef du Service
de la Voie et des Bâtiments

Les dépenses réellement faites
pour la confection des panneaux d'annonce
du danger d'attaque aérienne aux trains
en marche s'élèvent à :

Fourniture des panneaux	5.965 .0
Peinture d.	720. 0
Transport et débours	119. 3
	<hr/> 6804. 3

Pour le Chef du 6^e Arrondissement V. B.

et par ordre

Le Chef de Bureau

Sauvage

M. Meur
BS

B
5^e ARR. V.B. SEPT 42 } 025.971
Réf. lettre
22545 Sx2 du
19.9.42

24/9/42

CLASSEMENT

E - 55 A

Imputation des
travaux ordonnés
par les autorités
d'occupation

Service Régional V.B.

=====

Liaison

Domicile

Annonce du danger d'attaque aérienne aux trains
en marche

Confection de panneaux :
165 P à 62f 10.230f

Péca

be
Pour le Chef du 5^{ème} Arrondissement V. B.

P. o/o Le Chef de Bureau,

Thaulos

M. Max
S

Torin
AGENCE EXÉCUTIVE

RB/ B
SNCF-EST-VB
N°672-Sx
VR 22545 Sx2
du 19.9.42
Imputation des
travaux ordonnés
par les autorités d'occupation

CHEMINS de FER de l'EST
VOIE
26 SEPT 42 B 026.010

PARIS, le 25 Septembre 1942

ERD. Paris

Monsieur le Chef du Service de la
Voie et des Bâtiments

Confection de panneaux pour annonce du danger d'attaque
aérienne aux trains en marche.

DETAIL-ESTIMATIF

S 187
Confection de panneaux..... 12.200
Fourniture de 250 verres bleus
108/150 900
13.100

Frais généraux 18% environ..... 2.400
Transport ad valorum 120
15.620

Somme à valoir 1.380
17.000
=====

1^{er} Ingénieur Principal

M. Maser

J. Sturz

SPV CHEMINS DE FER DE L'EST 22 Septembre 1942.

2^e Arr VB Monsieur le Chef du Service
2.448 SX/2 VB

Imputation des 2 025.90

travaux ordonnés

par les autorités

d'occupation

VR.Lettre n°22545 Sx2 du 19.9.1942.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les dépenses réellement faites pour la confection des panneaux destinés à signaler le danger d'attaque aérien

ne aux trains en marche s'élèvent à 12.049 f.80 pour le 2^e Arrondissement VB

Le nombre de panneaux confectionnés est de 158, dont 156 pour l'E.B.D. de PARIS et 2 pour l'E.B.D. de NANCY.

L'Ingénieur Principal,

Am

auvy

11 9/55 A

P.S.B

25 SEPT 42 B 025,968

4^o Arrt VB
I6781 C

Châlons, le 24 Sept. 1942.

Imputation des travaux ordonnés par les autorités d'occupation
VR 22545 Sx2 du 19.9.42

Estimation des dépenses réellement faites pour la confection de panneaux pour transmission des alertes aux trains en marche.

--

Fourniture de pancartes en bois blanc de 18 mm, 0.60 x 0.60 avec poteau 6 x 6 de 2m40 - 231 pour: I3.258.

Fourniture de verres bleus de 108 x 150 : 388 pour I.389.

I4.647.

(non compris frais généraux, le cas échéant)

M. Wexer

POUR L'INGÉNIEUR PRINCIPAL
L'INSPECTEUR DIVISIONNAIRE
A. Monnaillly

faut

PT

B

Etat de Nancy

3^e Arrondt VB
N° 15.461 C2

27 SEPT 42

R 026.048

Le 26 Septembre 1942.

Imputation des
travaux ordonnés
par les Autorités
d'occupation.

VR.22.545 Sx2

du 19-9-42

Monsieur le Chef du Service
de la Voie & des Bâtiments

Les dépenses occasionnées pour
la confection des panneaux pour l'annonce du
danger d'attaque aérienne aux trains en marche
se sont élevées à la somme de 25.062,6 pour
239 panneaux confectionnés, soit un prix
de revient moyen de 104,90 par panneau.

308 venu le 1.10.42

L'Ingénieur Principal,

Pour le Chef du 3^e Arrondt V. B.

L'Ingénieur adjoint,

Quatre
feuilles

9/11/42

f. fenne

SNCF-EST-VB

22545 Sx2

Imputation des
travaux ordonnés
par les autorités
d'occupation

CLASSEMENT

- 55 A -

19 SEPT. 1942

En vue de l'application
des prescriptions de l'Instruc-
tion de Service du 29 Avril
1941 concernant l'annonce du
danger d'attaque aérienne aux
trains en marche, les gares ont été dotées de
panneaux qui ont été confectionnés par les
Services locaux V.B.

Le dossier de cette affaire
devant être transmis au Service Central des
Installations Fixes pour être soumis à la
Commission Favière en vue de l'examen de la
question d'imputation des dépenses, je vous
prie de m'adresser pour le 25 Septembre 1942
au plus tard l'estimation des dépenses réelle-
ment faites pour la confection des panneaux
sus-visés.

Rox
Mouneur Oliver
cennatus 19-IX-42
Signé: RIDET

I 2 3 4 5 6 arr.

Cde de Verres bleus de 150 x 108

Prix unitaire

à J Berthonnier

19 rue des Ardeurs Paris

N° 19.891 S + M du 9-4-41

500

2,90

19.919 du 2-5-41

450

2,90

3.205 J + g du 28-10-41

1500

3,20

Panneaux

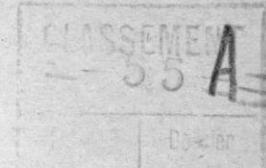
1000

Année	Panneaux				Verrès bleus			
	EBS de Paris	EBS de Nancy	EBS de Paris	EBS de Nancy	Nombre	Dépense	Nombre	Dépense
1	187	12 200			280	900		
2	156	11 900	2	150	?	?		
3			239	23 900			308	12 000
4	162	9 297	69	3 961	272	974	116	415
5	19	1.178	146	9 052	30	108	200	280
6			240	6 804 30			450	?
					1500	5.400	1250	4.500

Société nationale des
Chemins de fer Français

Région de l'Est

—
lignes diverses



2 f 2 divers

Nature des travaux : Confection de panneaux et approvisionnement de verres bleus pour l'annonce du danger d'attaque aérienne aux trains en marche.

Notice

Organisme demandeur : W.V.D de Bruxelles
W.V.D de Paris

Nature des travaux : Confection de panneaux et approvisionnement de verres bleus pour l'annonce du danger d'attaque aérienne aux trains en marche.

Montant de la dépense engagée par la S.N.C.F.:

WBD de Paris : 47 000^{fr}
WBD de Nancy : 57 000^{fr}

Intérêt immédiat ou d'avenir que ces travaux peuvent présenter :

Ainsi, les règlements de la Sécurité Routière Française ne prévoient pas l'utilisation de tels ~~opérations~~-mesures.

act
fin

Société Nationale
des Chemins de Fer
Français

Région de l'Est
Lignes diverses

CLASSEMENT
55A

2 1 2 chemins

Nature des travaux : Confection de panneaux et approvisionnement de verres bleus pour l'annonce du danger d'attaque aérienne aux trains en marche.

Détail estimatif

Désignation des travaux	Eman- tées	E.B.D. de Paris		E.B.D de Nancy		
		Dépenses par article	par ouvrage	Eman- tées	Dépenses par article	par ouvrage
Fourniture de :						
Panneaux en bois de 60 ^{cm} x 60 ^{cm} y compris peinture	584	34.575		696	43 867	
Verres bleus de 108/150	1500	5.400	39.975	1250	4.500	48.367
Frais généraux (18% env.)			7.025			8.633
Dépense totale			47.000			57.000

out
fin

Annexes

1 note avec annexes

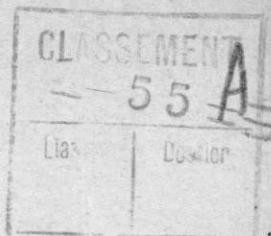
2 et 2 dossiers

Travaux neufs

pour l'entretien ou l'amélioration d'installations
ferroviaires, exécutés sur demande des autorités
d'occupation

Région de l'Est

Sigles diverses



Nature des travaux: Confection de panneaux et apposse-
ment de verres bleus pour l'annonce du
danger d'attaque aérienne aux trains
en marche.

Dossier transmis à M. le Directeur du Service Technique des
Transports pour l'application de la procédure prévue par la
décision ministérielle du 3 septembre 1941.

Paris, le
Le Directeur,

Avis du Gouvernement Français concernant l'imputation des
frais correspondants.

Paris, le
P. le Secrétaire d'Etat et par autorisation
Le Chef du Service technique

Dossier en retour à M. le Directeur du Service Central des
Installations Fixes.

Paris, le
L'Ingénieur en Chef des Transports

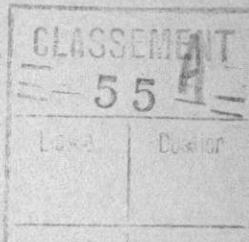
Dossier communiqué à l'E.B.D. (de Paris-Est pour
suite à donner⁽¹⁾)

{ de Nancy

(1) Prire d'inverser le dossier pour mettre en 1^{re} page
la traduction allemande des transmissions.

Transmission des ariis
d'alerte aux trains
en marche

Paris, le



Note

Les dispositions concernant la transmission de l'airis d'alerte aux trains en marche sont appliquées actuellement par les gares qui dépendent de la W. V. D. de Bruxelles.

Le 4 Octobre 1941, la W. V. D. de Paris a demandé que les mêmes mesures soient étendues aux gares de son resort pour le 1^{er} Décembre au plus tard.

Le Service Central des I. F. nous a fait parvenir cette demande le 17 Octobre.

Le 23 Octobre 1941, nous avons demandé au Service de l'Exploitation :

1^o - de nous faire connaître d'urgence le nombre de panneaux et de verres bleus nécessaires ainsi que la liste des gares nécessaires,

2^o - de faire paraître une nouvelle Instruction de Service destinée à remplacer l'Instruction de Service R 48 S 6 du 29 Avril 1941 applicable seulement aux gares des 3^e, 4^e, 5^e et 6^e Arrondissements EX.

À la même date nous avons donné des ordres d'exécution aux Arrondissements pour confectionner d'urgence les panneaux.

Mais jusqu'à ce jour, et malgré un rappel du
24 novembre 1941, nous n'avons pu obtenir de
l'exploitation la liste des gares qui devraient être
dotées de panneaux.

Les venus bleus _____ commandés
~~fut passé~~ le 29 octobre ont été livrés par
le fournisseur au Magasin de Pantin le 1^e décembre.
Ils ont été expédiés aux Arrondissements.

L'exploitation ne nous a pas encore renvoyé
le projet d'instruction de service.

S.N.C.F.
RÉGION DE L'EST

X^c
S.N.C.F.

Service Central
du Mouvement.

4ème Division

2135 M.140.608.0

Défense passive.

27 DEC 41 12.915

3.0.2.1. E.

CLASSEMENT

Paris, le 20 Décembre 1941.

Monsieur le Directeur de l'Exploitation
de la Région EST.

Référence : Lettre 31 HL.2 g Bousle 29 (o) du 4 Octobre
1941 de la W.V.D. Paris.
Objet : Avertissement aux trains en marche.

Au cours d'une démarche à la W.V.D. Paris le 18 courant, il nous a été confirmé que la mise en vigueur des prescriptions relatives à l'annonce de l'alerte aux trains en marche serait déclenchée par la W.V.D.. Cette dernière se réserve du reste de fixer le détail de la conduite à tenir, lors de l'annonce de l'alerte, par le personnel des gares et des trains.

La W.V.D. a en outre précisé qu'en cas d'attaque effective d'un train en marche, il n'y avait d'autre mesure à prendre que le ralentissement accentué prescrit par l'Art. 9 de l'Instruction de la W.V.D. Paris annexée à l'Instruction de la Commission Centrale N° 4.

P. Le Directeur
du Service Central du Mouvement,
Signé : DARGEOU.

copie à M. RIDET
Paris, le 26 DEC 1941



91 - Verre
N.B.

VOIE
RB/ 1 DEC 41 3617443

VOIE ET BATIMENTS

1er Arrondissement

N° 482-Sx

Transmission des
alertes aux trains
en marche

VR lettre N°14367
Sx2 du 10.12.1941

PARIS, le 30 Décembre 1941

CLASSEMENT
55 A

Monsieur le Chef du Service de la

VOIE ET DES BATIMENTS

La confection et la répartition des panneaux spéciaux pour la transmission des alertes aux trains en marche ont été achevées le 20 Décembre 1941 sur le parcours du 1er Arrondissement.

L^e Ingénieur Principal

M. Nezan

J. Guérin

SERIE-VB-237

1H 980 Sx/2

Transmission des alertes aux trains en marche

CLASSEMENT

55

A 1295 JAN 1942

Le Au cours d'une démonstration à la W.V.D. PARIS, le 18 Décembre 1941, il n'a été confirmé au Service Central du Mouvement que la mise en vigueur des prescriptions relatives à l'annonce de l'alerte aux trains en marche serait déclenchée par la W.V.D.

Cette dernière se réserve du reste de finir le détail de la conduite à tenir, lors de l'annonce de l'alerte, par le personnel des gares et des trains.

La W.V.D. a en outre précisé qu'en cas d'attaque affective d'un train en marche, il n'y avait d'autre mesure à prendre que le ralentissement accentué prescrit par l'Art.9 de l'Instruction de la W.V.D. PARIS annexée à l'instruction de la Commission Centrale N°4.

Le Chef du Service V.B.

1-2-4-5-6° Arrts

Signé : RIDET

Avis d'alerte aux
trains en marche

Paris, le

31 MAR 1942

CLASSEMENT
55 A

Sx²

A 15.157

Lettre N° 2657 M 140.608.0 du 26 mars 1942 du Service central
du Mouvement au Directeur de l'Exploitation.

M.M. les Chefs d'Arrondissements.

Exp.

30 - III - 42

3^e, 4^e, 5^e et 6^e Arrond.

Sx²

coll

Déclasse Parisie

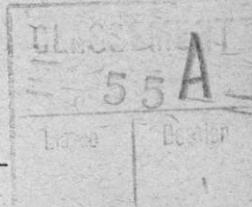
Paris, le

Avis d'alerte aux
trains en marche

Zone de la W.V.D.
de Bruxelles

542

~~Bruxelles~~ A 14860 Sx^e



Lettre N° 642 M.3 du 19 mars 1942 de l'Expérimentation au
Service Central du Mouvement.

* N.M. les Chefs d'Arrondissements
à titre de renseignement.

Sx^e
3^e, 4^e, 5^e et 6^e Arrond^{es}

(faite le 27 MAR 1942)

~~Pox~~
~~Mouren Ristet~~
~~26 III - 42~~

f

Copie à M.le Directeur de l'Exploitation de la Région de l'Est comme suite à ma transmission
Service Central CHEMINS de FER de L'EST Vz 11220-1/777 du 17 Octobre
Installations Fixes 1941 et aux entretiens téléphoniques entre nos Services.

- 2 JANV 42 N° 012.760

Copie à M. RIDET
Paris, le 3 DEC 1941

Le Directeur
signé : PORCHEZ

55A

27 Décembre 1941

WEHRMACHT VERKEHRS DIREKTION
PARIS

29, Rue de Berri

V.

Lettre W.V.D. Paris
Division des Chemins
de fer -31 HL 2 Q/
BMasle 29 (0) du 4
Octobre 1941

La S.N.C.F. fait connaître
que les dispositions utiles
ont été prises en vue de per-
mettre l'application des mesu-
res relatives à la transmissio-
n de l'alerte aux trains en mer-
che, demandées par la lettre de
référence ci-contre : les verre-
bleus et les signaux-pancartes
ont été approvisionnés et sont
en cours de répartition aux
établissements intéressés.

Objet :
Défense passive dans
les chemins de fer.
Alerte aux trains en
marche.

Vz/DP.011220-1
T 2 831

La mise en œuvre des me-
sures précitées ne pourra, tou-
tefois, être entreprise qu'après parution
des instructions d'exécution correspondan-
tes, dont la W.V.D. a annoncé la publica-
tion par sa lettre du 4 Octobre 1941; un
délai de 20 jours sera nécessaire pour la
préparation et la diffusion de ces instruc-
tions.

signé: LE BESNERAIS.



Copie à MM. WISDORFF, RIDET NARPS.

G.L.

CHEMINS DE FER de L'EST

VO Charleville, le 13 Décembre 41.



14 DEC 41 316.987

THEME 2 ITALIEN

55 A

Monsieur le Chef du Service de la
Voie et des Bâtiments.

N° 2886 P/SM

Transmission
des alertes
aux trains
en marche.

VR 14367 Sx2
du 10-12-41.

Les gares mentionnées sur la
liste jointe à vot-re lettre rappelée
en marge ont été dotées des panneaux
nécessaires pour la transmission de
l'avis d'alerte aux trains en marche.

Aleony

SK

M. Gexer

DS

Paris, le 10 Déc. 1941

N°14.367 Sx2

PLAISSEMENT

— 55 A —

Transmission
des alertes aux
trains en marche

Messieurs les Chefs
d'Arrondissements

1 liste

Je vous adresse un état indiquant la liste des gares de votre Arrondissement qui sont à doter de panneaux spéciaux nécessaires pour la transmission des alertes aux trains en marche.

La confection et la réparation de ces panneaux devront être terminées pour le 20 Décembre 1941 au plus tard.

Signé: Ridet

1 ^e Arr et Sections	11-12-13-14-15-16-17
2 ^e "	21-22-23-24-25
4 ^e "	41-42-43-44-45
5 ^e "	53
6 ^e "	62

<i>à ajouter : Chalmaison - Everly</i>	1	<i>Nostang - Marolles</i>	1
Châteneuy	1	Urpelle	1
Flambois	2	Damery	1
Is Orme	1	Dormans	2
Allée de la Tour	2	Port à Binson	1
Artonges			
Beauchery			
Bel-Air	2		
Bézu-St-Germain			
Boissy-St-Léger	2		
Bondy	2		
Brie-Comte-R.	2		
Chailly-Boissy	1		
Chamigny	2		
Changis-St-J.	2		
Château-Thierry	3		
Château-T. les Ch.			
Chaumes	1		
Chelles-Gournay	2		
Chénay-Gagny	1		
Chézy-sur-M.	2		
Coiney			
Condé-en-Brie			
Connigis-St-E.			
Coquetiers-Av. M.	2		
Coubert-S.	1		
Couilly-St-G.	1		
Coulommiers	2		
Courgivaux			
Crécy-la-Ch.			
Grézancy			
Crouy-sur-O.	2		
Dammartin-T.	2		
Emeainville-P.	2		
Esbly	2		
Rosnay	2		
		40	

Panneaux

Faremoutiers-P.	2
Fère-en-Tardenois	2
Fontenay-s-Bois	2
Fontenay-Trésigny	2
Fréville la Forêt	—
Gagny	2
Gargan	—
Grandpuits	2
Gretz-A.	3
Grisy-Suisnes	2
Guérard-la-C.s/M.	1
Isles-A.C.	2
Joinville-le-P.	2
Joiselle	2
Jouy-s-Morin	2
L'Abbaye	1
La Ferté-Gaucher	2
La Ferté-Milon	3
La Ferté-s/s-J.	2
Lagny-Thorigny-P.	2
La Houssaye-C.	1
La Varenne-C.	2
Léchelle	—
Le Gault le Mesnil Théroux	2
Le Parc de St-M.	2
Le Plant-C.	2
Le Raincy-V.	2
Lescherolles	2
Limeil	2
Lizy-s/Ourcq	2
Longueville	3
A Loupeigne	2

Pammaut

Maison-Rouge	2
Mandres	1
Mareuil-s/Ourcq	2
Marles-en-Brie	2
Meaux	2
Meilleray	2
Mézy	2
Montceaux-St-B.	
Mont Notre Dame	2
Montmirail	
Montry-Condé	2
Mormant	2
Mortcerf	2
Mouroux	2
Nangis	2
Nanteuil-S.	2
Neuilly-St-F.	2
Nogent-l'Ar. C.	2
Nogent-le-Px B.	2
Nogent-sur-M.	2
Noisy-le-Sec	3
Oulchy-Bréhy	2
Ozoir-la-F.	2
Ozouer-le-V.	2
Pantin	2
Pargny-la-Dhuys	
Paris-Bastille	
Paris-Est	
Paris-Jajol	
Paris-la-V.	
Paris-Reuilly	2

Panneaut

Provins

Raincy-P.	2
Rampillon	1
Roissy-en-Brie	1
Rosny-s/s-B NY-P.	2
Saint-Mandé	2
Saint-Maur-C.	2
Saint-Siméon	1
Santeny-Servon	1
Sucy-Bonneuil	2
Tournan	2
Trilport	2
Vaires-Torcy	2
Varennes-Jaulgonne	2
Verneuil-l'Etang	2
Villecresnes	2
Villepatour-P.	2
Villiers-Montfaux	2
Villiers-St-G.	
Villiers-s/M.	2
Vincennes	2
Vincennes-Fontenay	
Yèbles-Guignes	1

35

Recapitulation

40	
58	
48	
35	
<hr/>	
181	
+ 11	
<hr/>	
192 - 6 =	186

SOCIÉTÉ NATIONALE SA
des
CHEMINS de FER FRANÇAIS
RÉGION de l'EST
EXPLOITATION
Division des Études
5^e Section

N° 3860 E5/1.

Transmission
des alertes
aux trains
en marche.



Dr. SM 17 7/D
Paris, le - 6 DÉC. 1941

Le Chef du Service de l'Exploitation
à Monsieur le Chef du Service de la Voie et des
Bâtiments.

Suite à ma lettre n° 3772 E5A/1 du 29.Novembre 1941.

Je vous adresse ci-joint 4 états indiquant la liste des gares des 1er - 2ème - 4ème et 5ème Arrondissements Ex. qui sont à doter de panneaux spéciaux nécessaires pour la transmission des alertes aux trains en marche.

Pour le Chef du Service de l'Exploitation
Le Chef de la Division des Études

C. Dubois

(2)

allichamps	1	Chalonrupt	1	Commanche-H	1
ancerville	1	Cherillay	1	Commanche-T2	1
Bayard	2	Carcas		Curel	1
Chancay	1	Panneau P ^o R E G I O N *		Eclaray	1
				Escriville	1
Aix-en-Othe	1			Ferri-Champenois	2
Allibaudière	1			Jonville (HM)	2
Andelot				Lintig Plante	1
Anglure				Songerie apid	1
Arcis-sur-Aube	2			Mognéville	1
Arsonval	3			Montcerfond	1
Auxon	1			Rober Espanne	1
Bagneaux	1			St Dizier	2
Barberey	2			St Eulier	1
Barbonne-F	1			Lejanne	2
Bar-sur-Aube	2			Lommeneux	1
Bar-sur-Seine				Sommelonne	1
Bayel	1			Villemaur-Sainte	1
Bologne	2			Voillevante	1
Bouilly-R	1			Wassy	2
Brettaudes	1				
Brévonnes	1				
Bricon	2				
Brienne	2				
Brion-sur-O	1				
Buchères-V					
Chalmaison-E	1				
Chamoy-St-P	1				
Chentrainee					
Charmont	1				
Chateauvillain	1				
Chatenay	1				
Chatillon-s-S	2				
Châtres (H)	1				
Châtres (F)					
Chaumont	2				
Chigy-Sièges	1				

Panneau

Clairvaux	1
Séreney	
Connantrie H	
Connantrie F	
Courban	1
Courtaoult-R	1
Courtonet L	
Crancey	1
Creney	1
Dienville	1
Donjeux	1
Ervy-le-C	1
Es	1
Estissac	1
Fère-Champ.	
Flamboin	2
Foissy	1
Fontvannes	1
Fouchères V.	
Foulain	1
Froncles	1
Fronville-St-U	1
Gudmont	1
Gyé sur S	
Herbisse	1
Hermé	1
Humes	1
Jessains	2
Jeugny	1
Jonchery	1
Latrecey	Latques
La Villeneuve au Chêne	1

Societeaux

Le Vieix-St-E.	
Les Essarts	1
Les Ormes	x
Hiffel-le-G.	
Linthes-P.	
Lurey-Confl.	1
Lusigny	1
Luyères-As.	1
Luzy-Sur-M	1
Maizières-la-GP	2
Maley-le-G	1
Malay-le-P	
Manois	
Maranville	1
Marnay-s-S	1
Mathaux	1
Melz-sur-S	1
Mesgrigny-M.	2
Messon	
Montaulin	1
Montiéramey	2
Montsuzain	1
Mussey-s-S	1
Neuvy-S	
Nogant-s-S	2
Noslong-M.	1
Payns	2
Périgny-la-R	1
Piney	1
Plaines Poinçon	2
Pelisot	
Pont-Ste-M.	1

Panneaux

Pont-sur-S.	2
Pont-sur-V.	1
Pothières	
Prés-s-Laf.	
Rimaucourt	
Rolampont	1
Romilly-s-S.	2
Rouilly-Gér.	1
Rouilly-St-L.	1
St-Benoît-s-V	1
St-Blin	
St-Etienne-N.	1
St-Florentin-V.	2
St-Jean-de-Bon.	1
St-Julien	1
St-Just-Sauv.	
St-Léger-M.	1
St-Lyé	1
St-Mesmin	2
St-Pairres-les-V.	
St-Quentin-le-V.	1
St-Savinien	
St-Ribault ² St-Colombé ¹	1
Savigny	1
Sens-Est ¹ St-Péleym ¹	2
Sézanne	
Theill-Ceris.	1
Thennelières	1
Tervilleurs-M.	
Troyes	2
Troyes-Preize	2
Valentigny	1
Vallant-St-G.	1
Vauchonvilliers	1
Vendeuvre	1
Vesaignes	1
Veuxhaulles	1
Vignory	2
Villenauxe	1
Villeneuve l'Arch.	1
Villiers le Sec	1
Vimperles	1
Voué	1
Vraincourt-V.	1
Vulaines-Rign.	1
	35
	24
	30
	15
	137
	32
	169
	- 12
	157

Récapitulation

à ajouter : Fére-en-Tardenois 2
Lorpaigne 2
Mont-Notre-Dame 2

4ème ARRONDISSEMENT

Allouardière 1
Ares & Arze 2
Herbreteau 1
St Etienne Nozay 1

(4^e Arr)

Panneaux

2	Allichamps	1
1	Arifontaine	1
2	Ancerville	1
1	Ardeuil-Mervx	1
1	Arzillières	2
1	Athis-Tours	1
6.	Attigny	1
1	Autry	1
1	Avenay	2
1	Avize	1
1	Ay	1
2	Bayard	2
1	Bazancourt	2
1	Bazoches	1
1	Bergères-les-V.	1
1	Bétheniville	1
1	Blaise-s-Arz.	1
1	Blesme-Ht	2
1	Bouy	1
1	Braine	2
1	Breuil-Romain	1
1	Bussy-Letrée	1
1	Cernay-en-L.	1
1	Châlons	2
1	Challerange	1
1	Chancenay	1

	Panneaux
1	Chassericourt
2	Chatenrupt
	Chavanges
2	Chévillon
	Ciry-Sermoize
	Coligny
2	Cennantre-H.
2	Cennantre-Tr.
	Coolus
	Coucy-les- Appes
	Courcy-Arimont
	Cuperly
2	Curel
1	Damoy
	Dontrien
1	Lormans
2	Felaron
	Ecury-s/Coole
	Epernay
2	Juviville
2	Fère-Champenoise
	Fismes
	Germaine
	Gigny-Brand.
	Givry-en-Arg.
	Guignicourt (Aisne)
	Heutrégiville

Janneaux

Huiron	1
Isles-s-Suip.	1
Jalons-les-V.	1
2 Jeuville (....)	2
Jonchery-s/Vesle	1
La Neuville-au-P.	1
Lavannes-Gaurel	1
La Veuve	1
Le Chatelet	2
Lenharrée	1
2 Linthes-Fleurs	1
Loisy-s/Marne	1
Loivre	1
2 Longvilliers-la-L	1
Mailly-le-Camp	2
Mairy-St-Germain	1
Maison-Blanche	1
Manre	1
Matouges	1
Mesnil-Oger	1
2 Mognéville	1
Monthois	1
2 Monticrénece	1
Morains-Aulnay	1
Mourmelon	1
Muizon	1
Nuisement	1

Panneaux

Ciry-Mereuil	2
Pargny-s/Saulx	1
Poivre	1
Font-Faverger	1
1 Fert-Binson	1
Prunay	1
Reims	2
Rethel	2
Revigny	1
Rilly-la-Mont.	1
6 Rilly-Somuy	1
2 Robert-Espagne	1
St-Brice	1
2 St-Dizier	1
St-Erme	2
2 St-Julien	1
St-Hilaire-au-T.	1
St-Hilaire-le-F.	1
Ste-Marie-e-Py	1
St-Masmes	1
Ste-Menehould	2
Ste-Menehould-Guise	1
St-Morel	1
St-Souplet	1
Savigny	1
Sept-Saulx	1
Sermaize-les-B.	2

	Panneaux
3	Sézanne
	Sillery
2	Sommancourt
	Somme-Bionne
	Sommeille-N ^t
2	Sommeleau
	Somme-Py
	Sommesous
	Somme-Tourbe
	Sempuis
	Songy
	Suippes
	Taënon
	Troissy
	Valmy
	Venizel
	Vertus
	Vieil-Lampierre
	Vienne-la-Ville
	Villers-Laucourt
	Ville-s/Tourbe
3	Villiens-en-Lieu
	Vitry-la-Ville
	Vitry-le-François
2	Vollefonte
6	Voncq
	34

	Panneaux
6	Vouziers
6	Trizy-Vancy
1	Warmé riville
2	Assy
1	Wez-Thuisy
1	Witry-les-Reims
	8

Récapitulation

22
38
30
35
34
8

173
11

184
42
~~144~~

5^e And

5^{ème} ARRONDISSEMENT

	Nom de l'arrondissement à fournir
Aillevillers	
Aisey-Villars	
Andilly	
Arches	
Aumontzey	
Autet	
Avrecourt	
Bains-l-Bains	
Bannes	
Barges-Cemboing	
Bas-Evette	
Bazoches-en-M.	
Beaujeux-Prant	
Belfort	
Bourbonne-l-B.	
Bourogne	
Breuvannes	
Bruyères	
Bussang	
Celsoy-Plesnoy	
Champagney	
Charmes	
Charmoy-F.B.	
Chatel-Nomexy	
Chaudenay H.M.	
Chèvremont	
Citers-Quers	

Colombier	
Conflans-VY	
Contrexeville	
Corbenay	
Cornimont	
Corre	
Creveney-Saulx	
Culmont-Chalindrey	
Damblain	
Darney	
Darnieulles	
Delle	
Demangevelle-V.	
Deycimont	
Dinozé	
Docelles	
Dommartin	
Douaire	
Dounoux	
Eloyes	
Epinal	
Faverney	
Faymont	
Ferdrupt	
Fontaine-les-L.	
Fougerolles	
Fresne-St-M.	
Fresse	

Nom de
panneau à fournir

Genevreuille

Gerardmer

Girancourt

Giromagny

Grandvillars

Granges

Grattery

Gray

Hacourt-Graf.

Hareville-s/M.

Harol

Hennecourt

Heuilly-Cotton

Hortes

Hymont-Matt.

Igney

Is-sur-Tille

2

Jarménil

Jussey

Kichompré

La Chapelle aux B.

La Chapelle-s-C.

La Ferté-s/Amance

Lamarche (V.)

Langres

Laval

Laveline-d^t-B.

2

Le Kertoff

Nom de
farmeaux à
fournir - 4 -

Lépanges

Lerrain

Le Thillot

Levécourt

Lure

Luxeuil-1-B.

Martigny-1-B.

Maxonchamp

Méroux

Merrey

Mersuay

Meuse-Mont. le R.

Mirecourt

Monthureux-s/S.

Mont-le-V.

Montreux-1-B.

Morvillars

Neuilly-l'Evêque

Noidans-le-F.

Occey

2

Passavant

Petit-Croix

Pierrefitte-V.s/I.

Plombières-1-B.

Port d'Atelier

Port-s/Sâone

Pouxeux

.....

2

Nom de
la mineuse
à fermer

Prauthoy

Racécourt

Ramonchamp

Raze

Remiremont

Remoncourt

Richecourt-Ormoy

Ronchamp

Rozières-s/Mouzon

Rupt-s/Moselle

Saint-Loup

St-Maurice

St-Nicord

Saulzures

Savoyeux-Mercey

Selangey

2

Seveux

Syndicat-St-Amé

Thaon

Thiéfosse

Vagney

Vaivre

Val d'Ajol

Valdoie

Vaux-s/Aubigny

2

Vecoux

Vellexon

Vereux

Nom de
l'ameau
à fourcer

Vesoul

Villegusien

2

Vincey

Vitrey-Vernois

Vittel

Voisey

Xertigny

Zainvillers

2

Recapitulation $2 + 2 + 4 + 2 = 10.$

S.N.C.F.
Région EST
V.B.

N^o M1H9 Sx²

Transmission des alertes aux trains en marche

--

Paris, le - 3 DEC 1941

MM. les Chefs d'Arrondissements

CLASSEMENT
55 A

Le Service Régional de l'Exploitation m'a fait connaître que le nombre de verres bleus nécessaires aux gares dépendant de la W.V.D. de Paris pour la transmission des alertes aux trains en marche était le suivant :

- verres bleus de 108 x 150 mm, épaisseur 2mm5 : 900
(compte tenu qu'un verre supplémentaire de réserve serait fourni à chacune des gares intéressées).

Ces verres devront être remis par vos soins :

1 ^e Arr ^t - à M. Herbin, C.T. à Paris-Est.....	250
2 ^e Arr ^t - à M. Jeanjean, A.C.T. à Troyes.....	300
4 ^e Arr ^t - à M. Collot, C.T. à Châlons.....	330
5 ^e Arr ^t - à M. Galisset, C.T.A. à Vesoul.....	20

Je vous prie de produire immédiatement les bons nécessaires pour l'approvisionnement de ces verres bleus qui vous seront fournis par le Magasin de Pantin.

Le Chef du Service V.B.

Signé: RIDET

1^e, 2^e, 4^e, 5^e Arr^{ts}

Magasin de Pantin
Sx (2)

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS de FER de L'EST
des
CHEMINS de FER FRANÇAIS
RÈGLES de l'EST
EXPLOITATION

Division des Études
5^e Section

N° 3479 E5A/1
Transmission des alertes aux trains en marche

MH

Dr SM 17-7d

Paris, le 29 NOV. 1941

CLASSEMENT
55 A

Le Chef du Service de l'Exploitation
à

Monsieur le Chef du Service de la Voie et des Bâtiments

Suite à votre lettre N° 13898 Sx2 du 24.11.41.

Le nombre de panneaux spéciaux et de verres bleus nécessaires aux gares dépendant de la W.V.D. de Paris pour la transmission des alertes aux trains en marche est le suivant :

- Panneau carré portant 3 bandes horizontales jaune - Bleu- Jaune..... 500
 - Verres bleus de 108 x 150 m/m épaisseur 2m/m5.... 900
- (Compte tenu qu'un verre supplémentaire de réserve sera fourni à chacune des gares intéressées).

Ces articles seront à repartir dans les conditions suivantes :

Panneaux carrés - Aux gares intéressées suivant répartition que je vous indiquerai ultérieurement.

Verres bleus -

A M. HERBIN, C.T. à Paris-Est.....	250
A M. JEANJEAN, A.C.T. à Troyes.....	300
A M. COLLOT, C.T. à Châlons.....	330
A M. GALISSOT, C.T.A. à Vesoul.....	20
	900

Pour le Chef du Service de l'Exploitation

Le Général de la Division des Études

cerveau

S.N.C.F.
Région EST
V.B.

Paris, le

24 NOV. 1941

CLASSEMENT

55

N° 15898 Sx2

Monsieur le Chef du
Service de l'Exploitation.

P1083

Transmission
des avis
d'alerte aux
trains en
marche.

NR : N° 12895 Sx2
du 23-10-1941

J'ai l'honneur de rappeler
à votre bon souvenir ma lettre
visée ci-contre concernant
l'application aux gares du
ressort de la W.V.D. de Paris,
des dispositions relatives à
la transmission de l'avis d'a-
lerte aux trains en marche.

Cette mesure devant avoir
effet à partir du 1^{er} Décembre
1941, une prompte réponse m'o-
bligerait.

J. Boisbien

CHAMINS de FER de L'EST
VOIE
- 9 NOV 41 A 11.82

COPIE TRONQUÉE

CLASSEMENT
55 A
LSCB Dossier

à Monsieur le Chef du Service de la Voie et des Bâtiments

comme suite à sa lettre N° 12.895 Sx du 23.10.41 en lui faisant connaître que je le renseignerai dès que je serai en possession des éléments nécessaires.

Les dimensions des verres bleus à utiliser sur les lanternes YA et YP sont les suivantes : largeur 108 m/m, hauteur 150 m/m - épaisseur 2m/m5.

Paris, le 8 NOV. 1941

Le Chef du Service de l'Exploitation,

Le Chef de la Division des Etudes

5^e
B

n^o 11000

envoi

SOCIÉTÉ NATIONALE
des
CHEMINS de FER FRANÇAIS

SG

Dr SM 17/7d

Paris, le 6 NOV. 1941

CLASSEMENT

= 55 A

RÉGION EST

EXPLICATION

Division des Etudes

5^e Section

N° 3500 E5A/1

COPIE

CHEMINS de FER de L'EST

VOIE

-19 NOV 41 11827

Inspecteur Principal Adjoint

Chef de la Délégation Technique
auprès de l'E.B.D.
de PARIS-EST

Transmission
des avis d'alerte
aux trains en
marche.

Sur la demande ci-jointe de la W.V.D. de Paris, les dispositions concernant la transmission de l'avis d'alerte aux trains en marche appliquées par les gares qui dépendent de la W.V.D. de Bruxelles devront être étendues aux gares du ressort de la W.V.D. de Paris.

Le Service V.B. est chargé d'approvisionner les verres bleus et les signaux de jour nécessaires aux gares intéressées pour la transmission de ce signal d'alerte.

Pour me permettre de renseigner ce service en vue des mesures d'exécution à prendre pour cette extension qui doit avoir effet à partir du 1er Décembre 1941, je vous serais très obligé de bien vouloir me faire connaître d'urgence, pour l'ensemble des 1^{er}, 2^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} Arènes, situés sur le territoire de l'E.B.D. de Paris :

- 1^o) les conditions dans lesquelles seront effectuées la transmission des avis d'alerte à ces gares.
- 2^o) La liste des gares qui seront intéressées par cette mesure.

En ce qui concerne les signaux de nuit, nous nous proposons d'utiliser les lanternes à acétylène type YA ou au pétrole YP existant dans les gares, le verre blanc de face étant remplacé par un verre bleu et les verres de côté étant masqués par un écran.

J'invite d'autre part, les arrondissements intéressés à se rapprocher de votre Service pour l'examen de cette affaire.

Le Chef de la Division des Etudes
Signé: SIPTIER

M. l'Ingénieur Chef de la Subdivision
de la Signalisation et des install. électriques
144 Fg St-Denis - Paris 10° -

LETTER DE COMMANDE N°

DU 28 OCT 1941

3205 Sx9

55

A

(6)

Monsieur J. Berthonnier
Les Applications du Verre dans l'Industrie
19 rue des Ardennes

Paris 19° -

(7) du

22/10/41

Comme suite à votre lettre d'offres N°
dont j'accepte tous les termes, vous êtes prié

(1) { de livrer les fournitures | ci-après
d'exécuter les travaux |

aux ~~secondes expéditions~~ dans cette lettre et dont
les principales sont résumées ci-dessous.

Compte à débiter :

Approvisionnement

Général du Service de la Voie

QUANTITÉS NATURE DES FOURNITURES OU DES TRAVAUX

PIÈCES JOINTES (1)

1.500 Verre bleu de 150 mm x 108 mm,
épaisseur de 1,8 à 3 mm
au prix unitaire de 3.20

Cahier des charges spéciales
Série de prix
Détail estimatif
Devis descriptif
Dessins

1 accusé de réception

DÉLAIS DE RÉCEPTION
~~de 15 jours~~
~~XXXXXX~~

pour le 20 Nov. 1941
PÉNALITÉ POUR RETARD

PRIME POUR AVANCE

PAIEMENTS

à 30 jours de la récep-
tion définitive moyennant
un escompte de 2 %

France: par camion du
fourisseur
DESTINATAIRE

Magasin du Gé-
rvice de la Voie, 14 Av.
Edouard Vaillant à
Signé: *Vitzbischoff*
comprise *Seine*

Montant (1)

forfaitaire : rabais / de %
approximatif : ~~XXXXXX~~ compris

Prix (1)

4.800 frs
fermes et non révisables
~~XXXXXX~~
révisables aux conditions du Cahier des Charges spéciales

~~XXXXXX~~ taxes perçues pour le Trésor

~~XXXXXX~~ comprises *Seine*

Avis importants : Vous devrez retourner, rempli et signé,

TIMBRE ET SIGNATURE

l'accusé de réception ci-joint à Mr (8)

Vous adresserez votre facture en 4 exemplaires
et

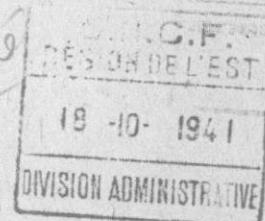
(1) (2) (3) (4) (5) (6) (7) (8) et conditions générales, voir au dos
et des installations électriques - 144 Fg St-Denis

CLASSEMENT
55 AW.V.D. PARIS
Division des Chemins de fer31 H L 2 g/Bmasle
29 (o)

W 7197 a

Copie à Monsieur RIN
pour exécution
Paris, le 17 octobre 1941,
POUR LE DIRECTEUR DE L'EXPLOITATION.
Le Chef des Services Administratifs

Paris, le 4 Octobre 1941



copie à Monsieur RIN

Direction Générale de la S.N.C.F.
PARIS

Objet : Défense passive dans les Chemins de fer.
Avertissement des trains en marche.

Il est apparu nécessaire que, dans le ressort de la W.V.D. PARIS également, on signale aux trains en marche l'existence de danger ou d'alerte sérieux. À cet effet, on appliquera le même procédé que celui dès maintenant appliqué dans le ressort de la W.V.D. BRUXELLES : le jour, on présente aux trains un drapeau (tableau) jaune-bleu-jaune, la nuit, on donne des signaux intermittents à l'aide d'une lanterne portative à verres bleus. Les dimensions du drapeau (tableau) sont de 60 x 60 cm. Le drapeau comporte 3 bandes horizontales jaune-bleu-jaune, de 20 cm. chacune.

En vue de préparer l'application de cette mesure, la S.N.C.F. est invitée à approvisionner, et à répartir à toutes les gares situées dans le ressort de la W.V.D. PARIS, les verres bleus (pour lanternes portatives) et drapeaux (tableaux) nécessaires. Une instruction pour l'exécution de la mesure sera publiée ultérieurement. On demande d'accélérer l'approvisionnement des verres bleus et des drapeaux de telle façon que la mesure puisse être appliquée fin Novembre au plus tard.

Signé : MUNZER

AVISE : Service Central du Mouvement pour attributions
Service Central des Installations fixes.

Service Central des
Installations Fixes

Vz 11220-1

777

17 Octobre 1941

Copie à Monsieur le Directeur de l'Exploitation de la
Région de l'Est,

avec prière de faire exécuter ces signaux dans des conditions aussi simples et rapides que possible.

Il n'y a pas lieu de les éclairer la nuit, puisqu'alors, c'est une lampe bleue qui doit être utilisée.

Vous voudrez bien me tenir au courant de l'exécution de ces mesures.

Le Directeur,
signé : PORCHEZ

copie à MM. WISDORFF, RIDET, NARPS

T. Chemins de Fer
d'Alsace et de Lorraine

Direction

Rappeler très exactement dans la réponse
l'indication ci-dessous.

N°

8776

Paris
Strasbourg le
3 Rue du Président Wilson
55 A VOIE
Date 18 OCT 41 A 010.97 n
PISS

Monsieur le Chef du Service
de la Voie et des Bâtiments.

Je vous ai adressé copie de la note
V 11220-1 du Service Central V du 17-10-41
777
concernant la confection des signaux à uti-
liser en cas d'alerte aérienne pour avertir
les trains en marche.

C.S.P
Vous voudrez bien traiter cette
affaire en qualité de service gérant et sou-
mettre à ma signature en temps utile le
compte-rendu prévu. Les deux autres Services
auront à vous tenir au courant des mesures
qu'ils auront prises chacun en ce qui le
concerne.

Le Directeur de l'Exploitation,
POUR LE DIRECTEUR DE L'EXPLOITATION
Le Chef des Services Administratifs

M. Bitschlin

S.N.C.F.
Région EST
V.B.

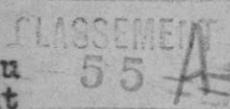
Paris, le 17 JUIL. 1941

N° 105 Sx2

Transmission
des alertes
aux trains en
marche.

:

Monsieur le Chef du
3ème Arrondissement



Je vous prie d'ajouter à la
liste des gares annexée à la lettre
n° 9.28 Sx2 du 29 juin 1941 et
concernant la transmission de l'avis
d'alerte aux trains en marche, la
gare de Dombasle-sur-Meurthe qui
devra être dotée de 2 panneaux spé-
ciaux.

Signé : de Nerville

4ème Arrondissement

Je vous prie de rayer
de la liste des gares
annexée à la lettre rappelée
ci-dessus la gare de Dombasle,
car il s'agit de Dombasle-sur-
Meurthe, ligne 1, du 3ème arrondissement.

Sx

Signé : de Nerville

S.N.C.F.

Paris, le

28 Juin 1941

Région Est

V.B.

N° 9211 Sx²

Transmission
des alertes
aux trains
en marche.

Messieurs les Chefs d'Arrondissements.

Je vous adresse la liste des gares de votre Arrondissement qui sont à munir de panneaux spéciaux pour la transmission de l'avis d'alerte aux trains en marche.

- 1 -

Cette liste indique également le nombre de panneaux à prévoir pour chaque gare.

Ainsi que je vous l'ai demandé par ma lettre 6414 Sx² du 27 Mars 1941, lorsque la confection de ces panneaux sera terminée, vous voudrez bien m'en informer immédiatement.

Le Chef du Service V.B.

Signé: RIDET

3^e-4^e-5^e et 6^e Arrondissements

- 2 - 2^e Arrondissement

La gare de Poissons-Noncourt ligne 25, est la seule gare de votre Arrondissement comprise dans la liste établie par le Service de l'Exploitation pour l'annonce du danger d'attaque aérienne aux trains en marche.

Je vous adresse d'autre part 70 exemplaires de l'Instruction de Service du 29 Avril 1941 (Série Etudes V.B.-Sous-Série Signalisation N° 1) concernant les mesures à prendre pour la transmission de l'avis d'alerte. Vous diffuserez cette Instruction jusqu'aux contrôleurs.

Ci-joint également copie de la correspondance échangée avec certains Arrondissements et dans laquelle vous trouverez toutes indications utiles pour la confection des 2 panneaux.

SOCIÉTÉ NATIONALE
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Région de l'EST

EXPLOITATION

DIVISION DES ÉTUDES

(Services Techniques)

N° 1933 E5A/1

OBJET :

Transmission
des alertes aux
trains en marche.



Vous enverrai la
21 mai et le 13 juin.

CHEMINS DE FER DE L'EST
VOIE
17 JUIN 41 A 08.423

Paris, le 16 JUIN 1941

D^r SM 17-7d

CLASSEMENT
55A

Le Chef du Service de l'Exploitation

à Monsieur le Chef du Service de la Voie
& des Bâtiments.

Suite à mon bulletin N° 1767 E5A/1 du 4.6.41.

Ci-joint, 2 états indiquant la liste des gares
des 5^e et 6^e Arrondissements qui sont à étofer de
panneaux spéciaux nécessaires pour la transmission
des alertes aux trains en marche.

En outre, je vous adresse un nouvel état
précisant le nombre de panneaux à fournir aux gares
du 3^e Arrondissement. Cet état est à substituer à
celui joint au bulletin n° 1767 E5A/1.

D'autre part, ainsi que je vous le demandais
par mon bulletin N° 1371 E5A/1 du 25.4.1941, je
vous prierai de bien vouloir faire adresser d'ur-
gence aux Contrôleurs Techniques d'Arrondissement
les verres bleus nécessaires pour l'équipement
des lanternes pendant la nuit.

Pour le Chef du Service de l'Exploitation

le Chef de la Division des Etudes

Emmanuel

M. Nexer

X

Gares du 6^e Ar^ex à munir de panneaux spéciaux

	Nombre de Panneaux		Nombre de panneaux		Nombre de panneaux
6 Pont-Maugis	2	4 Buzy	2	4 Regnéville	1
6 Bazeilles	2	4 Jeandelize	2	4 Chattancourt-C.	2
6 Douzy	2	3 Conflans-HY	6	4 Charny-s/Meuse	2
6 Pouru-Brévilly	2	3 Valleroy-M-	3	4 Dugny	2
6 Sachy	1	3 Auboué	2	4 Ancemont	2
6 Carignan	3	3 Homécourt-		4 Villers-Bénîte-V.	2
6 Blagny	2	Joeuf	2	4 Woimbey	2
6 Margut-Fromy	2	6 Pierrepont	2	4 Bannoncourt	2
6 Lamouilly	2	6 Mercy-le-B.	1	4 St-Mihiel	2
6 Chauvency	2	6 Joppécourt	2	4 Les Koeur	2
6 Montmédy	2	6 Audun-le-		3 Sampigny	2
6 Charency-Vezin	2	Roman	4	6 Tiercelet-Villiers	2
6 Longuyon	6	6 Arrancy	2	6 Serrouville	2
6 La Roche-s/My	2	6 Spincourt	2	3 Sancy	2
6 Cons-la-Grandville	2	6 Baroncourt	6	3 Tucquegnieux	2
6 Longwy	6	3 Gondrecourt		3 Mancieulles	2
6 Mt-St-Martin	2	Aix	2	3 Mance	1
6 Messempré	2	3 Fiquelmont	1	3 Briey	2
6 Ecouviez	6	3 Droitaumont	2	3 Moutiers	2
6 Saulnes	2	3 Mars-la-Tour	2	6 Damvillers-P.	2
6 Hussigny-Gge	2	6 Remilly-Ail.	2	6 Billy-Mangiennes	2
6 Les Islettes	2	6 Autrecourt		6 Bouliigny	2
6 Clermont-en-A.	2	Villers	2	6 Joudreville	2
6 Aubréville	2	6 Mouzon	2	6 Piennes	2
6 Dombasle-en-A.	2	6 Létanne-		6 Landres	2
6 Baleycourt	2	Beaumont	2	6 Anderny	2
6 Verdun	5	6 Pouilly	2	3 Giraumont-Village	2
6 Eix-Abaucourt	2	6 Stenay	2	3 Batilly.	2
6 Etain	2	4 Saulmory			
		Montigny	4		
		4 Dun-Doulcon	3		
		4 Brieulles-			
		s/Meuse	2		
		4 Vilosnes			
		Sivry	2		
		4 Consenvoye	2		

54

73

68

Panneaux 195 { Total 210
 Réserve 15
 (à adresser à M. le préfet de Charleville)

(C. J. M.)

Transmission des alertes aux trains en marche.

Gares du 5ème Arex à munir de panneaux spéciaux.

	Nbre de panneaux		Nombre de panneaux		Nombre de panneaux
5 Aissey-Villars	1	5 Valdoie	2	5 Xertigny	2
5 Andilly	2	5 Vellexon	2	3 Autrey-Ste-	
5 Autet	2	5 Vereux	2	Hélène	1
5 Bas-Evette	2	5 Vesoul	2	3 Brouvelieures	1
5 Belfort (P. 1 & 5)	2	5 Vitrey-(BV Bifur)	2	3 Jeanménil	1
5 Breuvannes	2	5 Vittel	2		
5 Celsoy-Plesnoy	2				
5 Chalindrey (P.A.S.)	2				
5 Champagney	2				
5 Charmoy-Fayl-B.	2				
5 Chèvremont	2				
5 Citers-Quers	1				
5 Colombier	2				
5 Conflans-Varigney	2				
5 Contrexéville	2				
5 Corbenay	1				
5 Corre	1				
5 Creveney-Saulx	2				
5 Damblain	2				
5 Demangevelle	1	3 Arches	2		
5 Faverney	2	5 Bains-les-Bains	2		
5 La Ferté-s/Amance	1	3 Bruyères	2		
5 Fontaine-l-Lux.	1	3 Charmes	2		
5 Fresne-St-Mamès	2	3 Châtel-Noméxy	2		
5 Genevreuille	2	5 Darney	2		
5 Grandvillars	1	3 Darnieulles	2		
5 Grattery	1	3 Docelles	2		
5 Hortes	2	5 Dompaire	2		
5 Jussey	2	5 Dounoux	2		
5 Lamarche	2	3 Ferdrupt	1		
5 Levécourt	2	5 Girancourt	2		
5 Lure (B.V. et P.B.)	2	3 Granges	1		
5 Luxeuil-les-Bains	2	5 Harol	2		
5 Martigny-le-Bains	1	5 Hymont-Mattainc.	2		
5 Merrey	2	3 Jarménil	2		
5 Meuse-Montigny	2	3 Laveline	2		
5 Monthureux-s/S.	2	3 Lépahges	2		
5 Mont-le-Vernois	1	5 Lerrain	2		
5 Montureux-l-B.	2	3 Le Thillot	1		
5 Neuilly-l'Evêque	1	3 Pouxeux	2		
5 Noidans-le-Fer.	2	3 Ramonchamp	1		
5 Passavant.	1	3 Remiremont	2		
5 Petit-Croix	2	5 Remoncourt	2		
5 Port-d'Atelier (BV et Poste C)	2	3 Rupt-s/Moselle	1		
5 Port-s/Saône	2	3 St-Maurice	2		
5 Ronchamp	2	3 Saulxures	1		
5 Rozières-s/Mouzon	1	3 Syndicat-St-Amé	1		
5 Saint-Loup	2	3 Thaon	2		
5 Seveux	2	3 Thiéfosse	1		
5 Vaivre	2	3 Vagney	2		
		3 Vecoux	1		

CLASSEMENT
55 A

L...
Sous...
...
...
...
...

- 5 JUIN 1918 209

Transmission des alertes aux trains en marche

CLASSE A

55 A

Gares du 3ème Arrondissement à munir de panneaux spéciaux

Arches	Jarménil	St-Michel
Bains-les-Bains	La Chapelle	Saulcy
Barisey-la-Côte	Laneuville-St-Joire	Saulxures
Bar-le-Duc	Laveline	Sorcy
Bayon	Lépanges	Soulosse
Blainville	Lerrain	Syndicat-St-Amé
Bruyères	Lérouville	Tantonville
Chaligny	Lesseux-Frapelle	Thaon
Chambley	Le Thillot	Thiaucourt
Champigneulles	Liffol-le-Grand	Thiéfosse
Charmes	Ligny	Toul
Châtel-Nomexy	Liverdun	Vagney
Châtenois-Dolaine.	Longeville-M.	Varangéville
Colroy-Lubine	Ludres	Vaucouleurs
Commercy	Lunéville	Vecoux
Corcieux-Vanémont	Manois	Vézelise
Custines	Marbache	Ville-en-Vermois
Dainville-M.	Maxey-sur-Vaise	Void
Darney	Menaucourt	Xertigny
Darnieulles	Mont-sur-Meurthe	Xeuilley
Demange-aux-Eaux	Mussey	
Diarville	Nançois-Tronville	<u>Ligne 35</u>
Dieulouard	Nancy-Jarville	Autrey-Sainte-Hélène
Docelles	Nancy-Ville	Brouvelieures
Dombasle	Neuves-Maisons	Gerbéviller
Domgermain	Onville	Jeanménil
Dompaire	Pagny-sur-Meuse	Magnières
Domrémy	Pagny-sur-Moselle	Moyen
Dounoux	Poissons-Noncourt	Rambervillers
Einvaux	Pompey	Roville-Saint-Maurice
Ernecourt-Loxéville	Pont-à-Mousson	Xermaménil.
Essey-M.	Pont-St-Vincent	
Etival	Pouxieux	
Ferdrupt	Prez-sous-Lafauche	
Fontenoy	Provenchères-s/Fave	
Foug	Punerot	
Frenelle	Rambucourt	
Frouard	Ramonchamp	
Girancourt	Raves-Ban-de-Lav.	
Girauvoisin	Remiremont	
Gironcourt-Houéc.	Remoncourt	
Goncourt	Rimaucourt	
Gondrecourt	Rosières-aux-Salines	
Grand-Avranville	Rouvres-Baudricourt	
Granges	Ruppes	
Harol	Rupt	
Harréville-les-Ch.	St-Blin	
Houdelaincourt	St-Clément	
Hymont-Mattaincourt	St-Léonard	
Igney-Avricourt.	St-Maurice	

S.N.C.F.
Région E S T
V.B.

Paris, le

9 MAI 1941

N° 9426 Sx2

Transmission des alertes aux trains en marche.

Messieurs les Chefs d'Arrondissements

N.R. 6414 Sx2 du
27 mars 1941.

--:

Le Service Régional de l'Exploitation m'a fait connaître que le nombre de verres bleus nécessaires aux gares pour la transmission des alertes aux trains en marche était le suivant:

-verres bleus de 108 x 150 mm épaisseur 2,5 1200
(compte tenu qu'un verre supplémentaire de réserve serait fourni à chacune des gares intéressées).

Ces verres devront être remis par vos soins:

3 ^e Arrond ^t	- A M. MORTA, C.T.A. à Nancy.....	510
4 ^e " "	- A M. COLLOT à Châlons.....	10
5 ^e " "	- A M. GALISSOT, A.C.T. à Vesoul.....	230
6 ^e " "	- A M. PENNEROUX, C.T.A. à Charleville.....	450

Je vous prie de produire immédiatement les bons nécessaires pour l'approvisionnement de ces verres bleus qui vous seront fournis par le Magasin de Pantin.

D'autre part, les remplacements nécessaires pourront vous être demandés par les Services locaux EX sur présentation de bons 938.

P/Le Chef du Service de la Voie et des Bâtiments
Le Chef de la Division de l'Entretien

3^e-4^e-5^e-6^e Arrondissements

Magasin de Pantin

Sx (2 ex.)

Signé : de Nerville

MH
 CHEMINS de FER de L'EST
 SOCIÉTÉ NATIONALE
 DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS
 Région de l'EST
 EXPLOITATION

Dr SM.17.7d

Paris, le 25 AVR. 1941

LASSEREAU
 554

DIVISION DES ÉTUDES
 XXXXX XXXXXXXX

N° 184 E5A/1

OBJET :
 Transmission des alertes aux trains en marche.

Le Chef du Service de l'Exploitation
 à

Monsieur le Chef du Service de la Voie et des Bâtiments

Le nombre de panneaux spéciaux et de verres bleus nécessaires aux gares pour la transmission des alertes aux trains en marche est le suivant :

- Panneau carré portant 3 bandes horizontales jaune - bleu - jaune..... 557
 - Verres bleus de 108 x 150 m/m épaisseur 2,5... 1200
- (compte tenu qu'un verre supplémentaire de réserve sera fourni à chacune des gares intéressées).

W. H. M. W. W.
 Je vous serais très obligé de bien vouloir faire approvisionner d'urgence ces articles qui seraient à répartir dans les conditions suivantes :

Panneaux carrés - Aux gares intéressées suivant répartition que je vous indiquerai ultérieurement.

Verres bleus -

A M. MORTA, C.T.A. à Nancy.....	510
A M. COLLOT, C.T.A. à Châlons.....	10
A M. GALISSOT, A.C.T. à Vesoul.....	230
A M. PENNEROUX, C.T.A. à Charleville.....	450
	1200

D'autre part, les remplacements nécessaires pourraient être demandés à vos services locaux sur la présentation de bons 9381.

Pour le Chef du Service de l'Exploitation
 Le Chef de la Division des Études

MA/

VOIE
Transmission des alertes aux trains en marche.
17 JUIN 4 TA 08.42

Gares du 3^e Arrondissement à munir de panneaux spéciaux.

	Nbre de panneaux.	Nbre de panneaux.	Nbre de panneaux.
3 Barisey-la-Côte	2	3 La Chapelle	2
1 Bar-le-Duc	2	3 Laneuville-St-Joire	2
3 Bayon	2	3 Lérouville	2
3 Blainville	2	3 Lesseux-Frapelle	2
3 Chaligny	2	5 Liffol-le-Grand	2
3 Chambley	2	3 Ligny	2
2 Champigneulles	2	3 Liverdun	2
5 Châtenois-Dolaincourt	2	4 Longeville-M.	2
3 Colroy-Lubine	2	3 Ludres	2
3 Commercy	2	3 Lunéville	2
3 Corcieux-Vanémont	2	5 Manois	2
3 Custines	2	3 Marbaché	2
5 Dainville-M.	2	5 Maxey-sur-Vaise	2
3 Demange-aux-Eaux	2	3 Menaucourt	2
5 Diarville	2	3 Mont-sur-Meurthe	2
3 Dieulouard	2	4 Mussey	2
4 Dombasle	2	4 Nançois-Tronville	2
3 Domgermain	2	3 Nancy-Jarville	2
5 Domrémy	2	3 Nancy-Ville	2
3 Einvaux	2	3 Neuves-Maisons	2
4 Ernecourt-Loxéville	2	3 Onville	2
3 Essey-M.	2	3 Pagny-sur-Meuse	2
3 Etival	1	3 Pagny-sur-Moselle	2
3 Fontenoy	2	2 Poissons-Noncourt	2
3 Foug	2	3 Pompey	2
3 Frenelle	2	3 Pont-à-Mousson	2
3 Frouard	2	3 Pont-St-Vincent	2
3 Girauvoisin	2	5 Prez-sous-Lafauche	2
5 Gironcourt-Houécourt	2	3 Provenchères-s/Fave	2
5 Goncourt	2	3 Punerot	2
3 Gondrecourt	2	3 Rambucourt	2
5 Grand-Avranville	2	3 Raves-Ban-de-Lav.	2
5 Harréville-les-Ch.	2	5 Rimaucourt	2
3 Houdelaincourt	2	3 Rosières-aux-Salines	2
3 Igney-Avrincourt	2	5 Rouvres-Baudricourt	2
		3 Ruppes	2
		5 St-Blin	2
		3 St-Clément	2
		3 St-Léonard	2

Ligne 35

3	Gerbéviller	1
	Magnières	1
	Moyen	1
	Rambervillers	1
	Roville-St-Maurice	1
	Xermaménil	1

S.N.C.F.

Paris, le

28 Juin 1941

Région Est

V.B.

N° 9281 Sx²

Transmission
des alertes
aux trains
en marche.

Messieurs les Chefs d'Arrondissements.

Je vous adresse la liste des gares de votre Arrondissement qui sont à munir de panneaux spéciaux pour la transmission de l'avis d'alerte aux trains en marche.

- 1 -

Cette liste indique également le nombre de panneaux à prévoir pour chaque gare.

Ainsi que je vous l'ai demandé par ma lettre 6414 Sx² du 27 Mars 1941, lorsque la confection de ces panneaux sera terminée, vous voudrez bien m'en informer immédiatement.

Le Chef du Service V.B.

Signé: RIDET

3^e-4^e-5^e et 6^e Arrondissements

- 2 - 2^e Arrondissement

La gare de Poissons-Noncourt ligne 25, est la seule gare de votre Arrondissement comprise dans la liste établie par le Service de l'Exploitation pour l'annonce du danger d'attaque aérienne aux trains en marche.

Je vous adresse d'autre part 70 exemplaires de l'Instruction de Service du 29 Avril 1941 (Série Etudes V.B.-Sous-Série Signalisation N° 1) concernant les mesures à prendre pour la transmission de l'avis d'alerte. Vous diffuserez cette Instruction jusqu'aux contrôleurs.

Ci-joint également copie de la correspondance échangée avec certains Arrondissements et dans laquelle vous trouverez toutes indications utiles pour la confection des 2 panneaux.

SOCIÉTÉ NATIONALE
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Région de l'EST

EXPLOITATION

DIVISION DES ÉTUDES

(Service Techniques)

N° 1983 E5A/1

OBJET :

Transmission
des alertes aux
trains en marche.

3
pièces
Jointes

Venu expédié le
21 mai et le 13 juin

CHEMINS DE FER DE L'EST
VOIE

17 JUIN 1941 08.42

Paris, le 16 JUIN 1941

D^r SM 17-7d

CLASSEMENT
55A

Le Chef du Service de l'Exploitation

à Monsieur le Chef du Service de la Voie
& des Bâtiments.

Suite à mon bulletin N° 1767 E5A/1 du 4.6.41.

Ci-joint, 2 états indiquant la liste des gares
des 5^e et 6^e Arrondissements qui sont à étoffer de
panneaux spéciaux nécessaires pour la transmission
des alertes aux trains en marche.

En outre, je vous adresse un nouvel état
précisant le nombre de panneaux à fournir aux gares
du 3^e Arrondissement. Cet état est à substituer à
celui joint au bulletin n° 1767 E5A/1.

D'autre part, ainsi que je vous le demandais
par mon bulletin N° 1371 E5A/1 du 25.4.1941, je
vous prierai de bien vouloir faire adresser d'ur-
gence aux Contrôleurs Techniques d'Arrondissement
les verres bleus nécessaires pour l'équipement
des lanternes pendant la nuit.

Pour le Chef du Service de l'Exploitation

le Chef de la Division des Etudes

en sa qualité

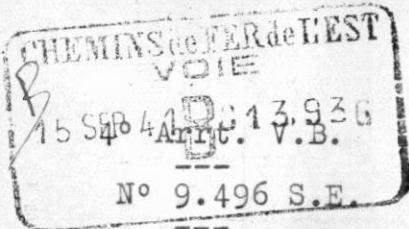
M. Maxon

B

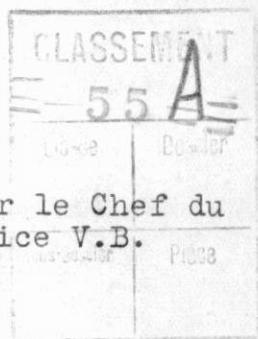
La durée de l'embauche fixée à _____ étant expirée et le contrat en date du _____ étant résilié, je reconnais que la S.N.C.F. m'embauche pour une nouvelle durée de _____ à l'expiration de laquelle le nouveau contrat de travail sera immédiatement résilié sans délai de préavis.

A _____, le _____ 193_____

(Signature).



Châlons, le 12.9.41



Monsieur le Chef du
Service V.B.

Transmission
des alertes
aux trains en
marche

V.R. 9.28I Sx2
du 28.6.41

Tous les panneaux spéciaux
nécessaires aux gares, ont
été confectionnés et répartis
conformément aux instructions
de votre lettre citée en
référence.

Pour l'Ingénieur Principal
L'Ingénieur-Adjoint

Chabot

M. Mazer

LOIR ET CHERAY

DE l'EST

CHAMPS DE BATAILLE

CHAMINS de FER de L'EST
VOIE

B/C

16 JUIL 41 B 11.366

5ème ARRONDISSEMENT VB

N° 49.426/SE

Transmission des
alertes aux trains
en marche

-:-:-:-:-

VR 9.281/Sx-2 dn
28 Juin 1941

S^t

5^e Arrondissement
ainsi de les laisser

VESOUL, le 15 Juillet 1941

CLASSEMENT
55 A

Douleur

Pièce

Monsieur le Chef du Service de la
Voie et des Bâtiments,

Toutes les gares indiquées sur la
liste jointe à votre lettre rappelée en marge
Sont pourvues du signal spécial pour la trans-
mission des alertes aux trains.

Cette liste n'en prévoit pas à la
gare de Frenelle-la-Grande, alors que la liste
que m'avait envoyée l'Exploitation en
prévoyait.

Je vous prie de vouloir bien me
faire connaître s'il y a lieu de les retirer
ou de les laisser à cette gare.

M. Wexer

Loros



Charleville, le 8 Juillet 1941.

VOIE

41 B 311.107

55

A

Monsieur le Chef du Service
de la Voie et des Bâtiments.

N° 1.971 P/SM.

Transmission des
alertes aux trains
en marche.

V.R. 9.281 SX.2 du
28 Juin 1941.

Toutes les gares situées
dans les circonscriptions des
E.B.D. de Lille et Nancy sont
dotés des panneaux spéciaux pour
la transmission de l'avis d'alerte
aux trains en marche.

Aléonry

M. Noyer

COPIE

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Service Central du
Mouvement
4^e Division

1539 M N° 140.608.0
Défense Passive

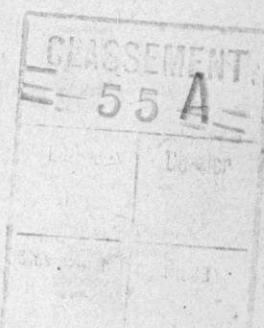
Avis d'alerte aux
trains en marche.

Zone de la W.V.D. de
Bruxelles.

URGENT

Paris, le 5 Juillet 1941

Copie à Monsieur RIDET
Ordre du Jour de Mardi
Paris, le 7/7/1941
Signé: RENARD



Monsieur le Directeur de l'Exploitation de la
Région de l'EST,

M. Cochon
La W.V.D. de Bruxelles a prescrit des dispositions spéciales relatives à l'annonce de l'alerte aux trains en marche sur le territoire des E.B.D. de Lille et de Nancy (mes lettres 1010 et 1048 M. 140.608.0 des 5 et 14 mars 1941).

Je vous serais obligé de me faire connaître, le plus tôt possible, quelles sont les mesures appliquées actuellement sur le territoire de l'E.B.D. Nancy pour répondre aux prescriptions de la W.V.D. de Bruxelles.

P. le Directeur du Service Central
du Mouvement,

Signé: DARGEOU

Copie à M.M. NARPS, WISDORFF, RIDET, JOUFFROY.

~~CLASSEMENT~~ 55 A-
~~CONFIDENTIEL~~

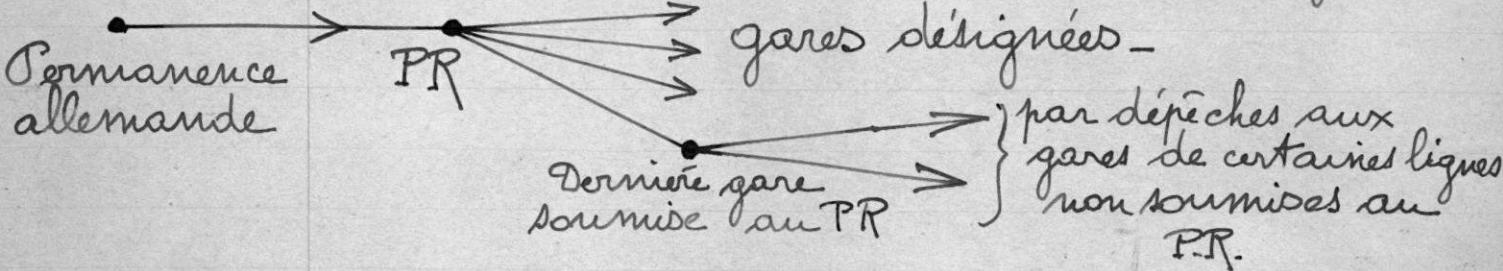
Annonce du danger d'attaque aérienne aux trains en marche

~~donné~~ — a fait l'objet d'une Instruction de Service R 48 S 6 du 29 avril 1941 —

~~donné~~ — Zone d'application — EBD de Lille ou de Nancy - (3^e, 4^e, 5^e et 6^e Arr^e Ex)

~~donné~~ — Le danger d'attaque aérienne ~~est~~ est annoncé aux trains en marche par les gares que le Service Régional Ex a désignées —

Transmission de l'avis d'alerte aux gares —

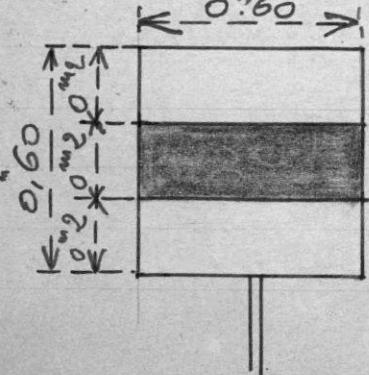


Transmission de l'avis aux trains —

Les gares désignées et alertées présentent aux trains :

le jour:

Panneau carré en bois



la nuit

feu bleu

donné d'une façon intermittente lanterne à main tenue à bout de bras

manœuvrée par rotation du poignet ne doit être visible pour les agents du train que pendant une très courte durée

Diverses agents des machines

- Accuser réception au moyen d'un coup de sifflet très bref -
- Surveillance attentivement et d'une façon continue la voirie en avant de la machine -

de nuit = Ecrans abat-lueurs ou visière ouverture porte du foyer -

- Vitesse réduite à

40 Km/h pour trains à Vitesse Max. \leq 80 Km/h

$\frac{1}{2}$ VM pour trains à VM $>$ 80 Km/h.

de jour = Vitesse réduite comme ci-dessus quand visibilité sur la voirie inférieure à 500 mètres -

Transmission de la fin de l'alerte aux gares -
Comme pour l'avis d'alerte

Transmission aux trains

Les gares cessent de faire les signaux -

Mesures d'exécution par VB

Arrondissements VB intéressés =

2^e : 1 gare (Poisson-Noncourt, ligne 25)

3^e : 111 gares - (205 panneaux)

4^e : 35 gares - (71 panneaux)

5^e : 91 gares - (162 panneaux)

6^e : 43 gares - (103 panneaux)

Total = 281 gares - (542 panneaux)

Les gares ont été désignées =

par Ex. à VB

= par VB aux arr. VB -

4^e: Arr. 5^e Ex - le 4 Juin 1941

3^e, 5^e et 6^e Arr. Ex - le 6 Juin 1941

} le 28 Juin 1941 -

{ Mais ceux-ci avaient les renseignements de leurs Collègues Ex

~~les 4^e et 5^e arrond.~~ Les 4^e et 5^e arrondissements VB avaient reçu, par copie de la lettre S 890 Sx² du 11 Mars 1941, l'ordre de :

- confectionner les panneaux de jour ;
- faire connaître le nombre de verres bleus nécessaires pour la transformation des lanternes. - (tout d'abord EBD Lille)

— Les 9^e et 5^e arrond. VB ont reçu les mêmes instructions par lettre du 27 Mars 1941 - (extension à EBD Nancy) -

— Les arrondissements VB n'ont pas rendu compte de la fin du travail. Mais il est probable que ce travail est terminé -

— Les verres bleus demandés par tous ont été fournis au début de Juin -

S.N.C.F.

B 3.030

CHALONS, le 12 Mai 1941

4° Arrondt V.B.

CLASSEMENT

55

Défense Passive

Avis d'alerte

N° 6983 S.E.

V.R. 64I4 Sx2 du
27.3.41
5890 Sx2 du II.3.41
à l'Exploitation

Monsieur le Chef du Service Régional
V.B.

Ci-dessous les renseignements fournis par les différents Arrondissements Exploitation intéressés par l'avis d'alerte à transmettre aux trains en circulation sur les lignes dépendant des E.B.D. de Lille et de Nancy :

- 1°/ Nombre de verres nécessaires : 68
- 2°/ Dimensions des verres bleus nécessaires pour la transformation des lanternes : 108x150 m/m, épaisseur 2 m/m 5
- 3°/ Gares intéressées :

a) E.B.D. Lille - Guignicourt, Amifontaine, St Erme et Coucy les Eppes;

b) E.B.D. de Nancy - Mussey, Bar le Duc, Nançois, Ernecourt, Loxéville, Saulmory, Dun Doulcon, Brieulles, Velosnes, Consenvoye, Régnéville, Cumières, Chattoncourt, Charny, Verdun, Dugny Ancemont, Villers, Bte Vaux, Woimbey, Bannoncourt, St Mihiel, Les Koeurs, Sampigny, Les Isllettes, Clermont en Argonne, Aubréville, Dombasle, Baleycourt, Eix Abaucourt Etain, Buzy, Jeandelize.

Les confections des signaux de jour est terminée, pour les gares soulignées, la remise a été faite aux gares intéressées.

Je vous tiendrai au courant prochainement pour les autres gares situées sur l'E.B.D. de Nancy.

Ouguet

MENUS TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES

engagés sans autorisation préalable

(Application de la Circulaire Ministérielle du 31 Janvier 1920.)

L'Ingénieur de la Compagnie de l'Est
soussigné a l'honneur de prévenir M. , Ingénieur TPE, attaché
au Contrôle, à , qu'il se propose d'engager le travail
désigné ci-après :

ÉVALUATION DE LA DÉPENSE

TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES DE PREMIER ÉTABLISSEMENT proprement dits			TRAVAUX DE PREMIER ÉTABLISSEMENT du matériel inventorié		
Dépense en principal	Coût primitif en principal des installations supprimées	Plus-value + ou — en principal	Dépense en principal	Coût primitif en principal des installations supprimées	Plus-value + ou — en principal

SOCIETE NATIONALE
DES
CHEMINS DE FER FRANCAIS

REGION DE L'EST

EX - M.T.-V.B.

INSTRUCTION DE SERVICE R 48 INSTRUCTION DE SERVICE
S 6

- Série Mouvement Ex.
- Sous-Série Réglementation N° 48
- Série Etudes Ex.
- Sous-Série Signalisation N° 6.
- Série Matériel & Traction M.T.
- Sous-Série Utilisation et Circulation du Matériel N° 54.
- Série Etudes V.B.
- Sous-Série Signalisation N° 1.

Paris, le 29 Avril 1941.

Col

Nm
14

*Dans la zone de la W.V.D. de Paris
il n'existe pas de réseau
téléphonique d'alerte.*

ANNONCE DU DANGER D'ATTAQUE AERIENNE AUX TRAINS EN MARCHE

Zone d'application :

ART.1er - Les dispositions qui suivent sont applicables par celles des gares des 3^e, 4^e, 5^e et 6^e Arrondissement Ex. qui dépendent des E.B.D. de Lille ou de Nancy.
Toutes les gares de la Région de l'Est.

Transmission de l'Avis d'alerte aux gares :

ART.2 - Pour avertir les trains en marche du danger d'attaque aérienne, les mesures ci-après seront dorénavant appliquées :

Un av. téléphonique d'alerte
Dès réception, dans les conditions fixées par une consigne, de l'Avis d'alerte par la permanence allemande, le P.R. transmet aux gares de sa zone d'action le message :

"Avis d'alerte - Avisez trains en marche".

Ce message, ainsi que l'heure à laquelle il a été diffusé, sont inscrits au graphique réel de la période correspondante.

Il est également transmis aux gares de certaines lignes non soumises à l'action du P.R. sous forme de dépêche, par la dernière gare reliée au P.R. Les gares intéressées sont spécialement désignées par le Chef d'Arrondissement EX.

En cas d'interruption des relations téléphoniques avec le P.R., ce message est transmis par dépêche de poste en poste par la dernière gare encore reliée au réseau de régulation.

Transmission de l'Avis aux trains.-

600m/m
Jaune Bleu jaune
Comme un coup de bâton

ART.3. - Dès réception de cet avis et pendant toute la durée de l'alerte, les gares présentent aux trains en circulation:

- le jour, un panneau carré portant 3 bandes horizontales jaune - bleu - jaune.
- la nuit, le feu bleu donné d'une façon intermittente par une lanterne à main tenue à bout de bras et manœuvrée par une rotation du poignet, de telle sorte qu'à chaque rotation la lumière ne soit visible pour les agents du train que pendant une très courte durée.

Ces signaux doivent être présentés autant que possible à gauche dans le sens de la marche du train. Ils cessent d'être faits dès que le mécanicien a accusé réception à l'aide du sifflet.

Ces prescriptions sont applicables par toutes les gares qui, munies d'un poste téléphonique ont reçu l'avis d'alerte. Dans les gares importantes, un seul poste peut être prévu pour donner l'avis d'alerte aux trains. Ce poste est désigné par le Chef d'Arrondissement Ex, d'entente avec l'U.B.A.

Toutefois, lorsqu'un train a un arrêt régulier dans une gare, ce signal est remplacé par un avis verbal donné au mécanicien par le Chef de Service.

Devoir des agents des machines.-

ART.4. - Lorsqu'un train (ou une machine) a ainsi reçu l'avertissement que la ligne à parcourir est en état d'alerte aérienne, le mécanicien doit :

- accuser réception au moyen d'un coup de sifflet très bref.
- surveiller attentivement et d'une façon continue la voie en avant de la machine.

En outre :

a) pendant la nuit :

- les portes des foyers des locomotives ne peuvent être ouvertes qu'après mise en place des écrans abat-lueurs. Si la locomotive n'en est pas munie, le mécanicien réduit, dans toute la mesure du possible, les opérations nécessitant l'ouverture de la porte du foyer.

- La vitesse des trains doit être réduite :

- à 40 Km/h. pour les trains de marchandises et pour les trains de voyageurs dont la vitesse maximum est égale ou inférieure à 80 km/h.

- à la moitié de la vitesse maximum autorisée pour les trains dont la vitesse maximum est supérieure à 80 km/h.

b) de jour :

- Les limitations de vitesse prévues ci-dessus doivent être observées lorsque la visibilité sur la voie est inférieure à 500 mètres.

Fin de l'alerte -

ART.5.- Les signaux faits aux trains en marche ne sont valables que jusqu'à la gare suivante. Toutes les gares (ou postes) qui ont reçu l'avis d'alerte aérienne doivent donc faire ces signaux à tous les trains.

Par suite, le mécanicien cesse d'appliquer les mesures prévues à l'art. 4 ci-dessus lorsqu'une gare ne présente plus, soit le panneau, soit le feu bleu prévu à l'art. 3.

Sur les lignes où certaines gares peuvent être momentanément inoccupées, des consignes établies par le Chef d'Arrondissement Ex, d'entente avec le Chef d'Arrondissement M.T., précisent les parcours sur lesquels sont valables les avis d'alerte donnés par les gares ouvertes au service.

L'avis de fin d'alerte, reçu par le P.R. de l'agent de la permanence allemande, est répercuté, dans les mêmes conditions que l'avis d'alerte, sous forme de message :

"Fin d'alerte"

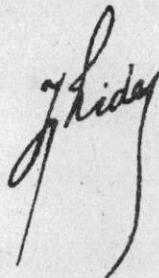
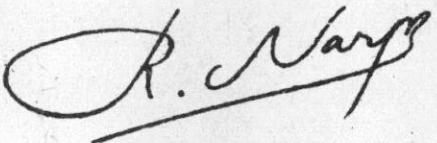
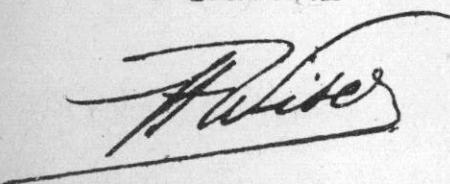
enregistré sur le graphique réel de la période correspondante, avec indication de l'heure à laquelle il a été diffusé.

Dès réception de cet avis, les gares cessent de faire, aux trains en circulation les signaux visés à l'art. 3 ci-dessus.

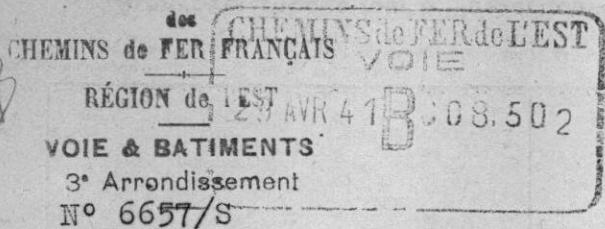
Le Chef du Service
du Matériel et de
la Traction

Le Chef du Service
de
l'Exploitation

Le Chef du Service
de la Voie et des
Bâtiments



SOCIÉTÉ NATIONAL



NANCY le 28 Avril 1941.

CLASSEMENT A
55

Défense passive

Monsieur le Chef du Service VB

Avis d'alerte

V.R. N° 6414 Sx2
du 27.3.41

J'ai donné des instructions pour la confection des signaux de jour à 3 raies horizontales jaune-bleu-jaune destinés à la transmission de l'avis d'alerte aux trains en circulation, par les gares, et vous avisera en temps opportun de l'achèvement de ce travail.

Pour la transformation des lanternes à main à prélever sur les réserves des gares, 269 verres bleus de 108 x 150m/m, épaisseur 2m/m 5 seront nécessaires.

Ce chiffre peut être arrondi à 300 minimum pour parer aux imprévisions, au sujetions de pose et aux bris possibles.

Je vous adresse ci-joint copie de deux listes établies, l'une par le 3^e AREX, l'autre par le 6^e AREX et relatives aux gares intéressées situées dans le parcours de mon Arrondissement.

2
pièces jointes

5+

L'Ingénieur Principal,

Eug. Pamb

~~Mr. Gottschall~~
des voies fluvio-nivelle
sont en magasin

Gottschall

DIVERS

AGRÈS NÉCESSAIRES POUR LES DATES CI-DESSOUS :

DEMANDES	BACHES					Prolonges ou Chaines	CALES		Garnis
	Est et Etranger	Ouest	Nord	Sud-Est	Sud-Ouest		A CRAMPONS	Vins	
(5) non saisissables									
(6)									
(7)									
(8)									
(9)									
(10)									
(11)									

AGRÈS A EXPEDIER D'APRÈS ORDRE

AGRÈS ETRANGERS

NATURE, MARQUES ET NUMÉROS DES AGRÈS	DATES d'arrivée à la gare	OBSERVATIONS de réexpédition sur chargements ou H. L. P.
TOUPEE BOIS	MONTEBELLO	TG ONEI DU PALAIS AD

Indiquer sur la ligne 7 la date de la situation.

" > les lignes 3 et 6 les dates des 2 jours précédant la date de la situation
" > " " 8 à 11 " " 4 jours qui suivent la date de la situation.

LE CHEF DE GARE,

A envoyer chaque jour à l'Inspection Principale

Alarme des trains en cas d'alerte

Panneaux de signalisation spéciaux de 0,60 x 0,60 (période diurne)
 Verres bleus pour lanternes type YA et YP (période nocturne)

PIECE

Gares et stations à munir de panneaux et de verres bleus	Nombre de panneaux et de verres bleus	Gares et stations à munir de panneaux et de verres bleus	Nbre de panneaux et de verres bleus
Arches	2	Igney-Avricourt	2
Bains-les-Bains	2	Jarménil	2
Barisey-la-Côte	2	La Chapelle	2
Bar-le-Duc	2	Laneuville St-Joire	2
Bayon	2	Laveline	2
Blainville	2	Lepanges	2
Bruyères	2	Lerrain	2
Chaligny	2	Lerouville	2
Chambley	2	Lesseux-Frappelle	2
Champigneulles	2	Le Thillet	2
Charmes	2	Liffol-le-Grand	2
Chatel-Nomexy	2	Ligny	2
Chatenois	2	Liverdun	2
Colroy-Lubine	2	Longeville	2
Commercy	2	Ludres	2
Corcieux Vanémont	2	Lunéville	2
Custines	2	Mancis	2
Dainville	2	Marbache	2
Darney	2	Maxey-sur-Vaise	2
Darniéulles	2	Menaucourt	2
Demange-aux-Eaux	2	Mont-sur-Meurthe	2
Diarville	2	Mussey	2
Dieuluard	2	Mançois-Tronville	2
Docelles	2	Nancy-Jarville	2
Dombasle	2	Nancy-Ville	2
Domgermain	2	Neuves-Maisons	2
Donnaire	2	Onville	2
Domrémy	2	Pagny-sur-Meuse	2
Dounoux	2	Pagny-sur-Moselle	2
Finiaux	2	Poissons-Noncourt	2
Ernecourt L.	2	Pompey	2
Essey M.	2	Pont-a-Mousson	2
Etival	1	Pont-St-Vincent	2
Ferdrant	2	Prez-sous-Lafauche	2
Fontenoy	2	Provenchères	2
Foug	2	Ramecourt	2
Frenelle	2	Rambucourt	2
Frouard	2	Ramonchamp	2
Girancourt	2	Raves Ban de Laveline	2
Girauvoisin	2	Remiremont	2
Gironcourt H	2	Resoncourt	2
Gongourt	2	Rivaucourt	2
Gondrecourt	2	Rosières-aux-Salines	2
Grand Avranville	2	Rouvres-Baudricourt	2
Granges	1	Ruppes	2
Wol	2	Ruyt	2
		Saint-Blin	2
		St-Clement	2

Gares et stations à munir de panneaux et de verres bleus	Nombre de panneaux et de verres bleus	Gares et stations à munir de panneaux et de verres bleus	Nombre de panneaux de verres bleus
Harréville les Ch.	2	St-Léonard	2
Houzelaincourt	2	St-Maurice	2
Hymont-Mattaincourt	2	St-Michel	1
Sorey	2	Saulcy	2
Soullesse	2	Saulxures	1
Syndicat-St-Amé	I		
Tantonville	2		
Thaon	2		
Thiecourt	2		
Thiéfosse	I		
Toul	2		
Vagney	2		
Varangéville	2		
Vaucouleurs	2		
Vecoux	1		
Vézelise	1		
Ville-en-Vermois	2		
Void	2		
Xertigny	2		
Xeuilley	2		
<u>Ligne 35</u>			"
Autrey-Sainte-Hélène	1		
Brouvelieures	1		
Gerbéviller	1		
Jeanménil	1		
Magnières	1		
Mogen	1		
Rambervillers	1		
Réville St-Maurice	1		
Kermaménil	1		
Total général	238		
	=====		

b) de jour :

- Les limitations de vitesse prévues ci-dessus doivent être observées lorsque la visibilité sur la voie est inférieure à 500 mètres.

Fin de l'alerte -

ART.5.- Les signaux faits aux trains en marche ne sont valables que jusqu'à la gare suivante. Toutes les gares (ou postes) qui ont reçu l'avis d'alerte aérienne doivent donc faire ces signaux à tous les trains.

Par suite, le mécanicien cesse d'appliquer les mesures prévues à l'art. 4 ci-dessus lorsqu'une gare ne présente plus, soit le panneau, soit le feu bleu prévu à l'art. 3.

Sur les lignes où certaines gares peuvent être momentanément inoccupées, des consignes établies par le Chef d'Arrondissement Ex, d'entente avec le Chef d'Arrondissement M.T., précisent les parcours sur lesquels sont valables les avis d'alerte donnés par les gares ouvertes au service.

L'avis de fin d'alerte, reçu par le P.R. de l'agent de la permanence allemande, est répercuté, dans les mêmes conditions que l'avis d'alerte, sous forme de message :

"Fin d'alerte"

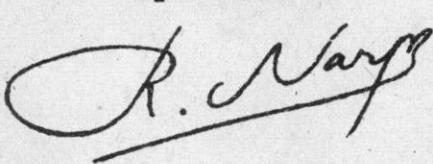
enregistré sur le graphique réel de la période correspondante, avec indication de l'heure à laquelle il a été diffusé.

Dès réception de cet avis, les gares cessent de faire, aux trains en circulation les signaux visés à l'art. 3 ci-dessus.

Le Chef du Service
du Matériel et de
la Traction

Le Chef du Service
de
l'Exploitation

Le Chef du Service
de la Voie et des
Bâtiments



SOCIETE NATIONALE
DES
CHEMINS DE FER FRANCAIS

REGION DE L'EST

EX - M.T.-V.B.

Centrale

70

90

115

95

120

Total : 500

INSTRUCTION DE SERVICE R 48 INSTRUCTION DE SERVICE S 6

- Série Mouvement Ex.
- Sous-Série Réglementation N° 48
- Série Etudes Ex.
- Sous-Série Signalisation N° 6.

- Série Matériel & Traction M.T.
- Sous-Série Utilisation et Circulation du Matériel N° 54.
- Série Etudes V.B.
- Sous-Série Signalisation N° 1.

Paris, le 29 Avril 1941.

Col

Nm
14

ANNONCE DU DANGER D'ATTAQUE AERIENNE AUX TRAINS EN MARCHE

Zone d'application :

ART.1er - Les dispositions qui suivent sont applicables par celles des gares des 3^e, 4^e, 5^e et 6^e Arrondissement Ex. qui dépendent des E.B.D. de Lille ou de Nancy.

Transmission de l'Avis d'alerte aux gares :

ART.2 - Pour avertir les trains en marche du danger d'attaque aérienne, les mesures ci-après seront dorénavant appliquées :

Dès réception, dans les conditions fixées par une consigne, de l'Avis d'alerte par la permanence allemande, le P.R. transmet aux gares de sa zone d'action le message :

"Avis d'alerte - Avisez trains en marche".

Ce message, ainsi que l'heure à laquelle il a été diffusé, sont inscrits au graphique réel de la période correspondante.

Il est également transmis aux gares de certaines lignes non soumises à l'action du P.R. sous forme de dépêche, par la dernière gare reliée au P.R. Les gares intéressées sont spécialement désignées par le Chef d'Arrondissement EX.

En cas d'interruption des relations téléphoniques avec le P.R., ce message est transmis par dépêche de poste en poste par la dernière gare encore reliée au réseau de régulation.

Transmission de l'Avis aux trains.-

ART.3..- Dès réception de cet avis et pendant toute la durée de l'alerte, les gares présentent aux trains en circulation:

- le jour, un panneau carré portant 3 bandes horizontales jaune - bleu - jaune.

- la nuit, le feu bleu donné d'une façon intermittente par une lanterne à main tenue à bout de bras et manœuvrée par une rotation du poignet, de telle sorte qu'à chaque rotation la lumière ne soit visible pour les agents du train que pendant une très courte durée.

Ces signaux doivent être présentés autant que possible à gauche dans le sens de la marche du train. Ils cessent d'être faits dès que le mécanicien a accusé réception à l'aide du sifflet.

Ces prescriptions sont applicables par toutes les gares qui, munies d'un poste téléphonique ont reçu l'avis d'alerte. Dans les gares importantes, un seul poste peut être prévu pour donner l'avis d'alerte aux trains. Ce poste est désigné par le Chef d'Arrondissement Ex, d'entente avec l'U.B.A.

Toutefois, lorsqu'un train a un arrêt régulier dans une gare, ce signal est remplacé par un avis verbal donné au mécanicien par le Chef de Service.

Devoir des agents des machines.-

ART.4..- Lorsqu'un train (ou une machine) a ainsi reçu l'avertissement que la ligne à parcourir est en état d'alerte aérienne, le mécanicien doit :

- accuser réception au moyen d'un coup de sifflet très bref.
- surveiller attentivement et d'une façon continue la voie en avant de la machine.

En outre :

a) pendant la nuit :

- les portes des foyers des locomotives ne peuvent être ouvertes qu'après mise en place des écrans abat-lueurs. Si la locomotive n'en est pas munie, le mécanicien réduit, dans toute la mesure du possible, les opérations nécessitant l'ouverture de la porte du foyer.

- La vitesse des trains doit être réduite :

- à 40 Km/h. pour les trains de marchandises et pour les trains de voyageurs dont la vitesse maximum est égale ou inférieure à 80 km/h.

- à la moitié de la vitesse maximum autorisée pour les trains dont la vitesse maximum est supérieure à 80 km/h.

SOCIETE NATIONALE
DES
CHEMINS DE FER FRANCAIS

REGION DE L'EST

EX - M.T.-V.B.

INSTRUCTION DE SERVICE R 48 INSTRUCTION DE SERVICE
S 6

- Série Mouvement Ex.
-Sous-Série Réglementation N° 48
-Série Etudes Ex.
-Sous-Série Signalisation N° 6.
- Série Matériel & Traction M.T.
-Sous-Série Utilisation et Circulation du Matériel N° 54.
-Série Etudes V.B.
-Sous-Série Signalisation N° 1.

Paris, le 29 Avril 1941.

Col

Nm
14

ANNONCE DU DANGER D'ATTAQUE AERIENNE AUX TRAINS EN MARCHE

Zone d'application :

ART.1er - Les dispositions qui suivent sont applicables par celles des gares des 3^e, 4^e, 5^e et 6^e Arrondissement Ex. qui dépendent des E.B.D. de Lille ou de Nancy.

Transmission de l'Avis d'alerte aux gares :

ART.2 - Pour avertir les trains en marche du danger d'attaque aérienne, les mesures ci-après seront dorénavant appliquées :

Dès réception, dans les conditions fixées par une consigne, de l'Avis d'alerte par la permanence allemande, le P.R. transmet aux gares de sa zone d'action le message :

"Avis d'alerte - Avisez trains en marche".

Ce message, ainsi que l'heure à laquelle il a été diffusé, sont inscrits au graphique réel de la période correspondante.

Il est également transmis aux gares de certaines lignes non soumises à l'action du P.R. sous forme de dépêche, par la dernière gare reliée au P.R. Les gares intéressées sont spécialement désignées par le Chef d'Arrondissement EX.

En cas d'interruption des relations téléphoniques avec le P.R., ce message est transmis par dépêche de poste en poste par la dernière gare encore reliée au réseau de régulation.

Transmission de l'Avis aux trains.-

60m/m
60m/m

jaune bleu jaune

Panneau carreaux bise

ART.3.- Dès réception de cet avis et pendant toute la durée de l'alerte, les gares présentent aux trains en circulation:

- le jour, un panneau carré portant 3 bandes horizontales jaune - bleu - jaune.
- la nuit, le feu bleu donné d'une façon intermittente par une lanterne à main tenue à bout de bras et manœuvrée par une rotation du poignet, de telle sorte qu'à chaque rotation la lumière ne soit visible pour les agents du train que pendant une très courte durée.

Ces signaux doivent être présentés autant que possible à gauche dans le sens de la marche du train. Ils cessent d'être faits dès que le mécanicien a accusé réception à l'aide du sifflet.

Ces prescriptions sont applicables par toutes les gares qui, munies d'un poste téléphonique ont reçu l'avis d'alerte. Dans les gares importantes, un seul poste peut être prévu pour donner l'avis d'alerte aux trains. Ce poste est désigné par le Chef d'Arrondissement Ex, d'entente avec l'U.B.A.

Toutefois, lorsqu'un train a un arrêt régulier dans une gare, ce signal est remplacé par un avis verbal donné au mécanicien par le Chef de Service.

Devoir des agents des machines.-

ART.4.- Lorsqu'un train (ou une machine) a ainsi reçu l'avertissement que la ligne à parcourir est en état d'alerte aérienne, le mécanicien doit :

- accuser réception au moyen d'un coup de sifflet très bref.
- surveiller attentivement et d'une façon continue la voie en avant de la machine.

En outre :

a) pendant la nuit :

- les portes des foyers des locomotives ne peuvent être ouvertes qu'après mise en place des écrans abat-lueurs. Si la locomotive n'en est pas munie, le mécanicien réduit, dans toute la mesure du possible, les opérations nécessitant l'ouverture de la porte du foyer.

- La vitesse des trains doit être réduite :

- à 40 Km/h. pour les trains de marchandises et pour les trains de voyageurs dont la vitesse maximum est égale ou inférieure à 80 km/h.

- à la moitié de la vitesse maximum autorisée pour les trains dont la vitesse maximum est supérieure à 80 km/h.

b) de jour :

- Les limitations de vitesse prévues ci-dessus doivent être observées lorsque la visibilité sur la voie est inférieure à 500 mètres.

Fin de l'alerte -

ART.5. - Les signaux faits aux trains en marche ne sont valables que jusqu'à la gare suivante. Toutes les gares (ou postes) qui ont reçu l'avis d'alerte aérienne doivent donc faire ces signaux à tous les trains.

Par suite, le mécanicien cesse d'appliquer les mesures prévues à l'art. 4 ci-dessus lorsqu'une gare ne présente plus, soit le panneau, soit le feu bleu prévu à l'art. 3.

Sur les lignes où certaines gares peuvent être momentanément inoccupées, des consignes établies par le Chef d'Arrondissement Ex, d'entente avec le Chef d'Arrondissement M.T., précisent les parcours sur lesquels sont valables les avis d'alerte donnés par les gares ouvertes au service.

L'avis de fin d'alerte, reçu par le P.R. de l'agent de la permanence allemande, est répercuté, dans les mêmes conditions que l'avis d'alerte, sous forme de message :

"Fin d'alerte"

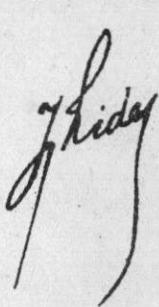
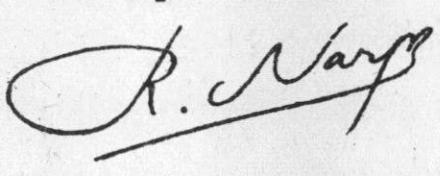
enregistré sur le graphique réel de la période correspondante, avec indication de l'heure à laquelle il a été diffusé.

Dès réception de cet avis, les gares cessent de faire, aux trains en circulation les signaux visés à l'art. 3 ci-dessus.

Le Chef du Service
du Matériel et de
la Traction

Le Chef du Service
de
l'Exploitation

Le Chef du Service
de la Voie et des
Bâtiments



S.N.C.F.

Région de l'EST

V.B.

N° 7064 Sx

Avis d'alerte aux
trains en marche

Paris, le

16 AVR 1941

CLASSEMENT
55 A

1000 - Bureau

Messieurs les Chefs
d'Arrondissements,

Suivant les nouvelles directives données par les E.B.D. intéressées, les signaux à main à confectionner pour l'annonce des alertes aux trains en marche devront, contrairement aux indications des lettres N° 1010 M 140.608.0 du 5 Mars 1941 du Service Central du Mouvement et Vz 11.220-1 du 8 Mars 1941 du Service 372

Central des Installations Fixes,
présenter des bandes horizontales
et non verticales.

Le Chef du Service VB

Signé: RIDET

3^e, 4^e, 5^e, 6^e Arrond^{ts}

Sx2

SOCIETE NATIONALE
des
CHEMINS DE FER FRANCAIS

55 A

Région de l'EST

21 AVR 1941

MATERIEL & TRACTION

N° 36-1427

Monsieur le Chef du Service
de l'Exploitation

OBJET : Annonce des alertes aux
trains en marche.

V.R. N° 329 M.3 du 9 Avril 1941.

Je vous fais part de mon accord
sur la nouvelle rédaction que vous me
proposez de l'article 3 du projet d'Ins-
truction Commune de Service relative à
la transmission aux trains en marche
de l'avis d'alerte (panneau présentant
trois bandes jaune - bleu - jaune hori-
zontales et non verticales).

Je donne copie de la présente
à M. RIDET.

Le Chef du Service
du Matériel & de la Traction
signé : *Wesdorff*.

Copie transmise à
Monsieur le Chef du Service
de la Voie et des Bâtiments.

Paris, le 21 avril 1941

Le Chef du Service
du Matériel & de la Traction

signé : *Wesdorff*

M. Wesdorff

Alarme des trains en cas d'alerte

Panneaux de signalisation spéciaux de Ø,60 x 0,60 (période diurne)
 Verres bleus pour lanternes type YA et YP (période nocturne)

55 A

Gares et stations à munir de panneaux et de verres bleus	Nombre de panneaux et de verres bleus	Gares et stations à munir de panneaux et de verres bleus	Nombre de panneaux et de verres bleus
SANCY	2	AUBOUE	Report..... 16
TUCQUEGNIEUX	2	BATILLY	! 2
MANCIEULLES	2	GIRAUMONT	I 2
MANCE	2	CONFLANS-JARNY	2
BRIEY	2	GONDRECOURT	2
MOUTIERS	2	FIQUELMONT	2
VALLEROY	2	DROITAUMONT	2
HOMECOURT	2	MARS-la-TOUR	! 2
	16		
		TOTAL.....	31
		=====	

A.

Société Nationale des Chemins de fer Français

Service Central du Mouvement.

Paris, le 19 avril 1941

4ème Division
1242 M. 140.608.0
Défense passive

Avis d'alerte aux trains en marche.

Zone de la W.V.D. de Bruxelles.- Monsieur le Directeur de l'Exploitation de la Région EST,

CLASSEMENT
55 A

Copie à Monsieur RIDET
Paris, le 22 AVR 1941
POUR LE DIRECTEUR DE L'EXPLOITATION

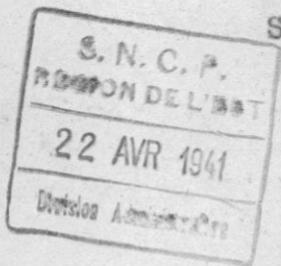
Le Chef des Services Administratifs
L'Inspecteur Principal

Suite à votre Note n°334 M3 du 16 courant, relative à l'affaire citée en marge.

Je vous informe que dans le projet d'Instruction que vous vous proposez d'adresser aux divers Etablissements de votre Région au sujet de la transmission de l'avis d'alerte aérienne aux trains en marche, il y a lieu, en ce qui concerne la réduction de la vitesse des trains, de reprendre les termes exacts indiqués dans ma lettre 1048 M.140 . 608.0 du 14 mars 1941, dont le texte a été arrêté d'accord avec le Service Central du Matériel.

P. Le Directeur du Service Central du Mouvement,

signé : DARGEOU



M. Noyer
B

Copie à MM. NARPS, WISDORFF, RIDET.-

M. L. P.

LE CHEMIN DE L'EST

VILLE



B 108.315

Charleville, le 22 Avril 1941.

235

CLASSEMENT
55 A

Monsieur le Chef du Service de la Voie
et des Bâtiments,

N° 1.536 P/SM.

Défense passive

Avis d'alerte aux
trains en circu-
lation.-

MR. 1485 P. du
11/4/1941.

120 verres bleus de 108m/m x 150m/m
et 2m/m,5 d'épaisseur seront nécessaires
pour équiper les lanternes des gares dépen-
dant des E.B.D. de Lille et Nancy situées
sur le parcours commun des 6ème Arrondis-
sement V.B. et EX.

En attendant l'approvisionnement
de ces verres le 6ème Arex a fait bleuir
des verres ordinaires au moyen d'un badi-
geon.

Cleomy

M. Purriot

SOCIÉTÉ NATIONALE
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Région de l'EST

EXPLOITATION

DIVISION DES ÉTUDES

(Services Techniques)

N° 1767 E5A/1

OBJET :

Transmission des
alertes aux trains
en marche.

2
pièces
jointes

SG
CIE DES CHEMINS DE FER DE L'EST
VOIE

08.209

Dr SM. 17 - 7d

Paris, le 4 JUIN 1941

CLASSEMENT

55 A

Liaison

Le Chef du Service de l'Exploitation
à Monsieur le Chef du Service de la Voie et
des Bâtiments

Suite à mon bulletin n° 1371 E5A/1 du 25.4.1941

Je vous adresse ci-joint 2 états indiquant la liste des gares des 3^e et 4^e Arex qui sont à doter de panneaux spéciaux nécessaires pour la transmission des alertes aux trains en marche.

Je vous ferai parvenir les renseignements relatifs aux 5^e et 6^e Arex dès qu'ils seront en ma possession.

Pour le Chef du Service de l'Exploitation

Le Chef du la Division des Études

M. Alexe

etape

S.N.C.F.
Région E S T
V.B.

N° 6995 Sx2

Alarme des trains
en cas d'alerte.

V.R. Lettre n°329 M3
du 9 Avril 1941

Paris, le 15 AVR 1941

CLASSEMENT	
A	
55	
Dossier	
	Pièces

Monsieur le Chef du Service
de l'Exploitation

A. 6976

J'ai l'honneur de vous faire
connaître que je suis d'accord au sujet des
modifications que vous proposez d'apporter
à l'article 3 du projet d'Instruction de
Service concernant l'annonce des alertes
aux trains en marche.

Signé: RIDET

- Sx2

S.N.C.F.Service central des
INSTALLATIONS FIXES

16 AVRIL 41 M 007.114

CLASSE

55

Vz 11220-1

48

15 AVR 1941

CONFIDENTIEL

Monsieur le Chef du Service
de la Voie et des Bâtiments
REGION du SUD-EST,

En application de la décision ci-jointe de la W.V.D.
de BRUXELLES (lettre C 30 LBBmasl du 28 février), l'avis
d'alerte doit être donné aux trains en circulation dans la
forme indiquée par la lettre 37 H L 40 Bmasl 9 du 13.12.1940
de l'E.B.D.-Lille, dont copie ci-jointe.

Il y a lieu de réaliser rapidement un certain nombre
de pancartes dans les conditions fixées par cette dernière
lettre à savoir notamment : les dimensions du panneau seront
de 60 cm sur 60 cm.

Il sera peint de trois raies horizontales jaune -
bleue - jaune, larges chacune de 20 cm.

Je vous prie de faire exécuter ces signaux dans des
conditions aussi simples que possible.

Il n'y a pas lieu de les éclairer la nuit, puisqu'alors
c'est une lampe bleue qui doit être utilisée.

Je vous prie de m'informer de l'exécution de ces
signaux.

Signé: Porchez

Copie à Monsieur le Chef du Service de la Voie et des
Bâtiments, REGION DE L'EST,

comme suite à ma transmission Vz 11220-1/372 du 8 Mars.

J'attire votre attention sur le fait que, par suite
d'une erreur matérielle dans la lettre 37 HL 40 Bmasl 9,
il a été indiqué, à tort, à la S.N.C.F. (voir ma trans-
mission du 8 Mars), que les panneaux devaient comporter
trois raies verticales. C'est "trois raies horizontales"
qu'il convient de lire.

Recapitulation portée à la
connaissance de Bruxelles
par lettre 7.064 Sx du
16 Avril 1941

AG

✓MUR

6ème Arrondissement
V.B.
175 AVR 41 B 07.958

E.B.D de Lille.

Ligne 2

Amagne-Lucquy
Saulces-Monclin
Launois
Poix-Terron
Guignicourt-sur-Vence
Boulzicourt
Lafrancheville
Mohon
Charleville
Lumes H.
Nouvion-sur-Meuse
Vrigne-Meuse
Donchery
Sedan

Ligne 5

Nouzonville
Joigny-sur-Meuse
Braux-Levrézy
Monthermé-Bogny
Deville
Laifour
Revin
Fumay
Haybes
Vireux-Molhain ST
Aubrives
Givet

Ligne 6

Martigny-Leuze
Aubenton
Rumigny
Aouste
Liart
Montmeillant
Draize-la-Romagne
Wasigny-la-Neuville
Novion-Porcien
Novy-Chevrières
Amagne-Village
Alland'huy

Ligne 31

Bolmont
Rouvroy-l'Echelle
Aubigny-les-Pothées
Logny-Bogny.

Ligne 31²

Belval-Sury
Tournes
Lonny-Renwez
Rimogne
Le Tremblois
Maubert-Fontaine
Auvillers
Signy-le-Petit
Any
St-Michel-Sougland
Laval-Morency
Blombay-Etalle

CHEMIN DE FER de L'EST
avis d'alertes aux trains en circulation.

Gares intéressées.

E.B.D. de Nancy.

Ligne 2

Pont-Maugis
Bazeilles
Douzy
Pouru-Brévilly
Sachy
Carignan
Blagny
Margut-Fromy
Lamouilly
Chauvency
Montmédy
Velosnes-Torgny
Charency-Vezin
Longuyon
La Roche-sous-Montigny
Cons-la-Grandville
Longwy
Mont-St-Martin

Ligne 2⁹

Saulnes
Hussigny-Godbrange
Villerupt

Ligne 7.

Pierrepont
Mercy-le-Bas
Joppécourt
Audun-le-Roman

Ligne 12.

Arrancy
Spincourt
Baroncourt

Ligne 19

Remilly-Aillicourt
Autrecourt-Villers
Mouzon
Létanne-Beaumont
Pouilly
Inor
Stenay

Ligne 19⁹

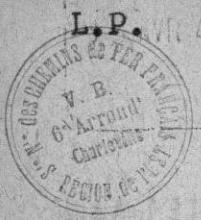
Angecourt
Haraucourt
Raucourt

Ligne 28

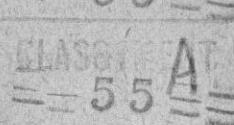
Tiercelet-Villers
Serrouville

Ligne 29

Bouliigny
Joudreville
Piennes
Landres
Anderny



Charleville, le 11 Avril 1941. 55



N° 1.485 P/

Défense passive.

Avis d'alerte.
=====

VR 6414 SX.2 du
27 Mars 1941.

Monsieur le Chef du Service de la Voie
et des Bâtiments.

La confection des signaux de jour nécessaires
aux gares dépendant de l'E.B.D. de Lille est terminée.

La mise en place de ces signaux est en cours.

Deux destinés aux gares de l'E.B.D. de Nancy
sont en fabrication.

Ac
Je n'ai pas encore reçu du 6^e Arrondissement
de l'Exploitation les renseignements concernant les
verres de lanternes.

En vue de la préparation du projet d'avis-
signalisation je vous adresse la liste des gares in-
téressées.

M. Noyer
B7

Aleony

SOCIETE NATIONALE
des
CHEMINS DE FER FRANCAIS

Région E S T

INSTRUCTION DE SERVICE R
S

INSTRUCTION DE SERVICE

Ex - M.T. - V.B.

Série Mouvement Ex
S/Série Réglementation N°
Série Etudes Ex.
S/Série Signalisation N°

Série Matériel & Traction
S/Série
Série Entretien V.B.
S/ Série

Announce des
Transmission de l'avis d'alerte aux trains en marche

Col.
Num
14

Zone d'application.

Art. 1^{er} : Les dispositions qui suivent sont applicables par celles des gares des 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} Arrondissements Ex. qui dépendent des E.B.D. de Lille ou de Nancy.

Transmission de l'avis d'alerte aux gares :

Art. 2 : Pour avertir les trains en marche du danger d'attaque aérienne, les mesures ci-après seront dorénavant appliquées :

Dès réception dans les conditions fixées par une consigne de l'avis d'alerte par la permanence allemande, le P.R. transmet aux gares de sa zone d'action le message :

"Avis d'alerte - avisez trains en marche".

Ce message, ainsi que l'heure à laquelle il a été diffusé, sont inscrits au graphique réel de la période correspondante.

Il est également transmis aux gares de certaines lignes non soumises à l'action du P.R., sous forme de dépêche, par la dernière gare reliée au PR. Les gares intéressées sont spécialement désignées par le Chef d'Arrondissement Ex.

En cas d'interruption des relations téléphoniques avec le P.R., ce message est transmis par dépêche de poste en poste par la dernière gare encore reliée au réseau de régulation.

Transmission de l'avis aux trains.

Art. 3 : Dès réception de cet avis, les gares présentent aux trains en circulation :

- le jour : un panneau carré portant 3 bandes verticales jaune - bleu - jaune;
- la nuit, le feu bleu donné d'une façon intermittente par une lanterne à main, tenue à bout de bras et tournée par une rotation du poignet, de sorte que la lumière ne soit visible pour le train que pendant une courte durée.

Ces signaux doivent être présentés autant que possible à gauche dans le sens de la marche du train. Ils cessent d'être faits dès que le mécanicien a accusé réception à l'aide du sifflet.

Ces prescriptions sont applicables par toutes les gares qui, munies d'un poste téléphonique ont reçu l'avis d'alerte. Dans les gares importantes, un seul poste peut être prévu pour donner l'avis d'alerte aux trains. Ce poste est désigné par le Chef d'Arrondissement Nx, d'entente avec l'U.B.A.

Toutefois, lorsqu'un train a un arrêt régulier dans une gare, ce signal est remplacé par un avis verbal donné au mécanicien par le Chef de Service.

Devoirs des agents des machines.

Art. 4 : Lorsqu'un train (ou une machine) a ainsi reçu l'avertissement que la ligne à parcourir est en état d'alerte aérienne, le mécanicien doit :

- accuser réception au moyen d'un coup de sifflet très bref;
- surveiller attentivement et d'une façon continue la voie en avant de la machine.

En outre :

a) - pendant la nuit :

- les portes des foyers des locomotives ne peuvent être ouvertes qu'après mise en place des écrans abat-lueurs. Si la locomotive n'en est pas munie, le mécanicien réduit, dans toute la mesure du possible, les opérations nécessitant l'ouverture ~~du foyer~~ de la porte du foyer;

- la vitesse des trains doit être réduite :

- à 40 Km/h pour les trains ~~de marchandises et pour les trains de voyageurs dont la vitesse maximum est égal ou inférieure à 80 Km/h~~ autres que les rapides et express
- à 50 Km/h pour les trains rapides et express.
- à la moitié de la vitesse maximum autorisée pour les trains dont la vitesse maximum est supérieure à 80 Km/h.

.....

b) - de jour :

- les limitations de vitesse prévues ci-dessus doivent être observées lorsque la visibilité sur la voie est inférieure à 500 mètres.

Fin de l'alerte :

Art. 5 :

Les signaux faits aux trains en marche ne sont valables que jusqu'à la gare suivante. Toutes les gares (ou postes) qui ont reçu l'avis d'alerte aérienne doivent donc faire ces signaux à tous les trains.

Par suite, le mécanicien cesse d'appliquer les mesures prévues à l'art. 4 ci-dessus lorsqu'une gare ne présente plus, soit le panneau, soit le feu bleu prévu à l'art. 3.

Sur les lignes où certaines gares peuvent être momentanément inoccupées, des consignes établies par le Chef d'Arrondissement Ex., d'entente avec le Chef d'Arrondissement M.R. précisent les parcours sur lesquels sont valables les avis d'alerte donnés par les gares ouvertes au service.

L'avis de fin d'alerte, reçu par le PR de l'agent de la Permanence allemande, est répercuté dans les mêmes conditions que l'avis d'alerte, sous forme de message :

"Fin d'alerte"

enregistré sur le graphique réel de la période correspondante avec indication de l'heure à laquelle il a été diffusé.

Dès réception de cet avis, les gares cessent de faire aux trains en circulation les signaux visés à l'art. 3 ci-dessus.

Le Chef du Service
du Matériel & de la Traction,

signé : Wissdorff -

Le Chef du Service
de l'Exploitation,

Le Chef du Service
de la Voie & des Bâtiments,

M.RIDET

S. N. C. F. 74 AM 41 006.819

Paris, le - 3 AVR 1941

Région de l'EST

MATERIEL & TRACTION

N° 31-M².

Monsieur le Chef du Service
de l'Exploitation

V.R. N^{os} 303 M 3
du 18-3-41 et
310 M 3 du
26-3-41

OBJET - Annonce des alertes aux trains en marche.

Comme suite à vos lettres rappelées ci-contre, je vous adresse, revêtu de ma signature, un exemplaire du projet d'Instruction Commune de Service que vous m'avez soumis concernant l'annonce des alertes aux trains en marche sur les parties de notre Région dépendant des E.B.D. de LILLE et de NANCY.

J'ai indiqué en rouge les légères modifications de forme que je suis d'avis d'apporter au titre de l'Instruction ainsi qu'à l'article 4; à cet égard, j'ai simplifié la présentation en ce qui concerne les limites de vitesse à observer, tout en respectant l'esprit des instructions qui nous ont été transmises par le Service Central M.

3.500 exemplaires sont à réserver pour les besoins de mon Service.
Je donne copie de la présente à M.RIDET.

Le Chef du Service
du Matériel & de la Traction,

M. Wieser
Annexe :
1 projet d'Instruction
de Service.

signé: *Wieser*

COPIE transmise à Monsieur le Chef du Service de
la Voie et des Bâtiments

comme suite à la transmission de ses lettres N^{os} 6429 Sx.2 du Mars 1941 et 6466 Sx.2 du 28 Mars 1941 (avec 1 copie du Projet d'Instruction).

Paris, le - 3 AVR 1941

Le Chef du Service
du Matériel & de la Traction,

A. Ridel

A
EXPLOITATION

Division du Mouvement

CHEMINS de FER de L'EST
RÉGION EST
19 AVRIL 41 A 006.976

Paris, le 9 Avril 1941

CLASSEMENT
55A

Monsieur le Chef du Service
du Matériel et de la Traction
de la Voie et des Batiments

N° 329 M³

Le Service Central M vient de répondre à ma lettre N° 318 Mg du 31 Mars dont je vous ai donné copie, par celle ci-jointe.

Pour tenir compte de ces nouvelles directives, j'ai donc l'honneur de vous proposer de modifier comme suit l'art. 3 du projet d'instruction de service relative à la transmission de l'avis d'alerte aux trains en marche; article auquel nous avons, par ailleurs, apporté quelques retouches de forme.

1
PIÈCES
JOINTES

"Art.3 - Dès réception de cet avis et pendant toute la durée de l'alerte, les gares présentent aux trains en circulation :

- le jour, un panneau carré portant 3 bandes horizontales jaune - bleu - jaune,

M. Homs
- la nuit, le feu bleu donné d'une façon intermittente par une lanterne à main tenue à bout de bras et manoeuvrée par une rotation du poignet, de telle sorte qu'à chaque rotation, la lumière ne soit visible pour les agents du train que pendant une très courte durée.

Ces signaux(la suite sans changement)".

Je vous demanderai de bien vouloir me faire part de votre accord.

Le Chef de la Division du Mouvement

O.S.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Service Central
du Mouvement

Paris, le 2 Avril 1941
8, Rue de Londres (9^e)

CLASSEMENT
55 A

4^e Division.

1168

M.I40.608.0

Défense Passive

Avis d'alerte
aux trains en
marche.

M.le Chef de la Division du
Mouvement de la Région
de l'EST.

Suite à votre lettre 318 M3 du 31 Mars concernant le signal d'alerte aux trains en marche.

Renseignement pris auprès de la Région Nord, qui a reçu des ordres de l'E.B.D. LILLE, les panneaux spéciaux doivent présenter des bandes horizontales.

Cette prescription concordant avec celle que vous avez reçue de l'E.B.D. Nancy, il y a donc lieu d'établir des panneaux à bandes horizontales.

/le Directeur
du Service Central du Mouvement
signé:DARGEOU.

MH
CHEMINS DE FER de L'EST
VOIE
SOCIÉTÉ NATIONALE
des GARES 1A 06.779
CHEMINS de FER FRANÇAIS

DR S M 17-7

Paris, le - 2 AVR. 1941

CLASSEMENT
— 55 A —

Copie.

RÉGION EST

EXPLORATION

Division des Études

5^e Section

Monsieur LHUILLIER

Ingénieur Principal, Représentant la Région EST

auprès de l'E.B.D. Nancy

N^o 1092
E5A/1

Alarme des
trains en cas
d'alerte.

Le Service V.B. est chargé d'approvisionner les verres bleus et les signaux de jour nécessaires aux gares intéressées pour la transmission du signal d'alerte aux trains en marche.

Pour me permettre de renseigner ce Service, je vous serais très obligé de bien vouloir me faire connaître, dès que possible, pour l'ensemble des 3^e, 4^e, 5^e et 6^e AREX situés sur le territoire des E.B.D. de Lille et de Nancy, la liste des gares intéressées par cette mesure, en indiquant, le cas échéant, pour chacune d'elles le nombre de lanternes et de signaux de jour qui leur seront nécessaires.

En ce qui concerne les signaux de nuit nous proposons d'utiliser les lanternes à acétylène type YA ou au pétrole YP existant dans les gares, le verre blanc de face étant remplacé par le verre bleu et les verres de côté étant masqués par un écran.

J'invite les arrondissements intéressés à se rapprocher de votre Service pour l'examen de cette affaire.

S^t
Pour le Chef du Service de l'Exploitation

Chef du Service des Gares

Signé DEPTIEZ

COPIE TRANSMISE :

- à Monsieur le Chef du Service de la Voie et des Bâtiments

comme suite à son bulletin 5890 Sx2 du 11.3.41, en lui faisant connaître que je le renseignerai dès que je serai en possession des éléments nécessaires.

Les dimensions des verres bleus à utiliser sur les lanternes YA et YP sont les suivantes : largeur 108 m/m - hauteur 150 m/m - épaisseur 2 m/m 5.

- 2 AVR. 1941

Paris, le

Pour le Chef du Service de l'Exploitation

Le Chef de la Division d'Etudes

et brouillon

9M - Entrepris
9M - Paris
9M - Nancy

CHEMINS de FER de L'EST
VOIE
- 1 AVR 41 A 06.701

81 MARS 1941 CLASSE
55 A

N° 318 M3

Monsieur le Directeur
du Service Central du Mouvement
(4ème Division)
8, Rue de Londres
PARIS

OBJET

Défense Passive
Avis d'Alerte.

Votre lettre 1010 M. 140.608.0 du 5 courant indique entre autres que l'avis d'alerte aux trains en marche est donné :

De jour: au moyen d'un panneau présentant 3 bandes verticales de chacune 0m20, et respectivement peintes en jaune, bleu et jaune.

La lettre n° 37 H.L. 40 B. masl 9 du 13 Décembre 1940 de l'E.B.D. Lille donne la même indication alors que la lettre n° 31.41.21 B.3 Bmasl du 4 Février 1941 de l'E.B.D. Nancy précise que ce panneau doit être divisé en 3 bandes horizontales de 20 cm. chacune.

Comme c'est la première forme, soumise à la W.V.D. Bruxelles qui a reçu son agrément, nous pensions uniformiser sur ce modèle le signal de jour à présenter aux trains.

Notre Service de liaison auprès de l'E.B.D. Nancy vient de nous faire connaître que cette dernière insiste pour que les bandes jaunes et bleues de ce panneau soient horizontales et non verticales. Il ajoute que les ordres datant de Décembre 1940 de la W.V.D. Bruxelles, aux 3 E.B.D., Bruxelles, Lille et Nancy précisent bien en effet que le panneau doit porter des bandes horizontales et que l'E.B.D. Nancy désire ne pas déroger à cet ordre estimant qu'il doit s'agir d'une erreur de traduction.

Je vous serais obligé, dans ces conditions, de vouloir bien intervenir auprès de la W.V.D. au sujet du dispositif à adopter.

Le Chef de la Division du Mouvement

COPIE TRANSMISE :

-à Monsieur le Chef du Service du Matériel
et de la Traction.

Signé : RABOURDIN

-à Monsieur le Chef du Service de la Voie et
des Bâtiments,

comme suite à nos lettres 303M3 et 310M3 des 18 et 26 Mars 1941.

-à Monsieur le Chef de la Division des Etudes,
comme suite à nos lettres 302 M3 et 311M3 des 17 et 26 Mars 1941.

-à Monsieur LHUILLIER, Ingénieur Principal, chargé
de la liaison auprès de l'E.B.D. NANCY.

Comme suite à sa lettre 2547/I412 S.L.N. du 19 courant.

EX-F.8

Paris, le 31 MARS 1941
Le Chef de la Division du Mouvement

M. Texier
prié de m'envoyer par la poste
JF

Paris, le 28 MAR 1941

CLASSEMENT

Monsieur le Chef du 55
Service de l'Exploitation.

N° 6466 Sx²

Avis d'alerte
à donner aux
trains en marche.

V.R. N° 310 M3 du
26-3-41.

Votre lettre rappelée en margin
s'est croisée avec ma lettre
N° 6429 Sx² du 27 mars 1941 par
laquelle je vous ai retourné,
signé, le projet d'instruction
de Service destinée à porter à
la connaissance du personnel
les dispositions prescrites pour
transmettre l'avis d'alerte aux
trains en marche.

Comme la rectification à
apporter au dit projet a trait
seulement à la conduite à tenir
par les agents des machines,
elle ne concerne pas mon Service.
Je vous proposerai donc de consi-
dérer ma signature comme vala-
ble malgré cette modification.

Je donne à M. Wissdorff copie
de la présente lettre.

Monsieur le Chef du
Service du Matériel et de
la Traction.

Devoucom

S N C F

Région Est

V.B.

N° 6414 Sx.2

Défense passive

Avis d'alerte

M.R. transmission du 11-3-1941 de ma lettre N° 5890 Sx.2 à l'Exploitation

Paris, le

27 MAR 1941

CLASSEMENT
55 A

Messieurs les Chefs d'Arrondissement,

La transmission de l'avis d'alerte aux trains en circulation sera également appliquée sur les lignes de la Région de l'Est dépendant de l'E.B.D. de Nancy.

Vous tiendrez compte, le cas échéant, de cette extension pour la confection des signaux de jour et pour l'établissement des renseignements demandés par ma transmission rappelée en marge.

En outre, pour me permettre de répondre (en ce qui concerne la Région de l'Est) à la demande formulée par le Service Central des Installations Fixes dans le dernier alinéa de sa lettre N° Vz 11220-1 du 8 Mars

372

1941 à la Région du Nord, vous m'informerez de l'achèvement de la confection des signaux de jour.

Le Chef du Service V.B.

4^e et 5^e Arrondissements

Signé: RIDET

- 3 - 3^e et 5^e Arrondissements,
avec copie de la lettre N° 5890 Sx.2 du 11 Mars 1941
à l'Exploitation, de la lettre N° 1010 M 140.608.0 du 5-3-1941
du Service Central du Mouvement et de la lettre Vz 11220-1

372

du 8 Mars 1941 du Service Central des Installations Fixes.

Pour, dès que possible, faire confectionner les signaux de jour et m'adresser les mêmes renseignements que ceux demandés aux 4^e et 5^e Arrondissements.

Sx.2/

Signé: RIDET

COMBINAISON DES PLATEAUX À LIBRE TYPE

S N C F

Région de l'Est

V.B.

N° 6420 Sx.2

V.R. N° 303 M3 du
18 Mars 1941.

Défense passive

Avis d'alerte

Paris, le 27 MAR 1941 CLASSEMENT

55 A

Monsieur le Chef du Service de l'Exploitation

J'ai l'honneur de vous retourner, signé, le projet d'Instruction de Service destinée à porter à la connaissance du personnel les dispositions prescrites pour transmettre l'avis d'alerte aux trains en marche.

500 exemplaires de cette Instruction seront à réservoir pour les besoins de mon Service.

Je donne à M. Wissorff copie de la présente lettre.

Signé: RIDET

Monsieur le Chef du Service du Matériel et de la Traction.

Sx.2

S - L'Instruction de Service sera

à diffuser :

- au Service Régional dans les conditions habituelles;

- aux 3^e, 4^e, 5^e et 6^e Arr, jusqu'aux chefs de District et Contrôleurs du SES inclusivement (aucun exemplaire aux 1^e et 2^e Arr).

NOTIFICATION

O.S.
SOCIETE NATIONALE
DES
CHEMINS DE FER FRANCAIS

VOIE
27 MAR 41 A 06.56
Paris, le 26 MARS 1941

CLASSEMENT
55 A

REGION E S T

EXPLOITATION
Mouvement

N° 310 M3

OBJET:
Avis d'alerte à
donner aux trains
en marche.

Monsieur le Chef du Service de la Voie et des Bâtiments
Monsieur le Chef du Service du Matériel et de la
Traction.

Comme suite à la lettre n° 1048 M. du 14 Mars du Service Central du Mouvement, dont vous avez reçu copie de nos Services Administratifs, j'ai l'honneur de vous proposer de modifier comme suit le projet d'Instruction de Service que je vous ai soumis par ma lettre n° 303 M3 du 18 courant:

L'Article 4 " Devoir des agents des machines" serait rédigé ainsi:

"Art. 4: Lorsqu'un train (ou une machine) a ainsi reçu l'avertissement que la ligne à parcourir est en état d'alerte aérienne, le mécanicien:

- accuse réception au moyen d'un coup de sifflet très bref.
- surveille attentivement et d'une façon continue la voie en avant de la machine.

M. Fourcier
En outre:

a) pendant la nuit:

- les portes des foyers des locomotives ne peuvent être ouvertes qu'après mise en place des écrans abat-lueurs. Si la locomotive n'en est pas munie, le mécanicien réduit, dans toute la mesure du possible, les opérations nécessitant l'ouverture du foyer.

- La vitesse des trains doit être réduite:

- à 40 Km/h. pour les trains de marchandises et pour les trains de voyageurs dont la vitesse maximale est égale ou inférieure à 80 Km/h.
- à la moitié de la vitesse maximale autorisée pour les trains dont la vitesse maximale est supérieure à 80 Km/h.

b) de jour:

- les limitations de vitesse prévues ci-dessus doivent être observées lorsque la visibilité sur la voie est inférieure à 500 mètres.

Je vous demanderai de bien vouloir tenir compte de ce rectificatif dans votre réponse à ma lettre 303 M3 précédente.

Le Chef du Service de l'Exploitation

R. Narb

Bulletin N° 228-417

CLASSE ENTREE 55 A

Paris, le 21 MAR 1941

Chef du Service

L'ingénieur en Chef du Matériel

et de la Traction

Annexe

V.R. N° 5890 à Monsieur le Chef du Service
Sx² du 11.3.41. de la Voie et des Bâtiments,OBJET - Défense passive.
Avis d'alerte.

Comme suite à la transmission de votre bulletin rappelé ci-contre à M. le Chef du Service de l'Exploitation, je vous fais connaître que je suis d'accord sur la procédure que vous envisagez en vue de porter les nouvelles dispositions à la connaissance du personnel intéressé. Je désigne M. POUPIN, Inspecteur divisionnaire à la Division de la Traction pour participer à l'étude commune de la question.

Je donne copie de la présente à
M. NARPS.

~~Le Chef du Service
du Matériel et de la Traction~~

M. Noyer
M. W.

Wane

MF

S.N.C.F.
Service Central
du Mouvement

4^e Division

1097 M.140 608 2
Défense Passive

Avis d'alerte
aux trains en marche.

URGENT

CHEMINS de FER de L'EST
VOIE
27 MAR 41 A 06.559

Paris, le 21 Mars 1941

CLASSEMENT
55 A

Monsieur le Directeur du Service Central
des Installations Fixes

Je viens d'être avisé par la Région de l'Est (lettre du 17 mars dont copie ci-jointe) que les mesures relatives à la transmission de l'Avis d'alerte aux trains en marche vont être appliquées dans la zone d'action de l'E.B.D. Nancy.

Je vous prie de vouloir bien me faire connaître, le plus rapidement possible, si la mise en application dans la zone précitée des instructions préparées par la Région de l'Est en application des lettres 1010 et 1048 M 140 608 0 des 5 et 14 courant, dont vous avez reçu copie, soulève des objections de votre part.

Il est à noter également que, du fait de l'application des mesures précitées dans la zone de l'E.B.D. Nancy, des instructions analogues à celles données aux Régions Nord et Est sont à adresser à la Région du Sud-Est.

Je vous prie de vouloir bien me confirmer votre accord à ce sujet.

P.le Directeur
du Service Central du Mouvement
signé : DARGEAU

Vz 1120-1
194 Copie à Monsieur le Chef du Service de la Voie et des Bâtiments
de la Région de l'EST

26 MARS 1941

en lui confirmant, pour la zone d'action de l'EBD Nancy, mes instructions
Vz 11 220-1/372 du 10 Mars.

LE DIRECTEUR

MON

SOCIÉTÉ NATIONALE des CHEMINS de FER et des CHEMINS de FER de L'EST
RÉGION EST
EXPLOITATION
Division du Mouvement

VOIE
19 MAR 4 1A 06:549

Paris, le 18 Mars 1941

55 A

N^o 303 M³

Monsieur le Chef du Service
du Matériel et de la Traction
de la Voie et des Bâtiments

Vous avez dû recevoir copie de la lettre N^o 1010 M³
140.608.0 du 5 courant du Service Central M., relative à
la transmission de l'avis d'alerte aux trains en marche.

M. le Directeur m'ayant prié de faire paraître,
d'entente avec vous, les instructions utiles, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, un projet d'Instruction
de service destiné à porter les dispositions prescrites à
la connaissance du personnel.

Si ce projet ne donne pas lieu à remarque de votre
part, je vous demanderai de bien vouloir me le renvoyer
après l'avoir revêtu de votre visa, et en m'indiquant le
nombre d'exemplaires à réserver pour les besoins de votre
Service.

Contrairement au P.S. de la lettre du Service Central M., les dispositions seront également exécutoires sur
le territoire de l'EBD Nancy, qui a, elle aussi, présenté
la même demande le 7 Février, par note N^o 1158/713 SLN -
Ex F8 qui vous a été adressée et dont nous avons parlé au
cours de notre réunion du 11 Février chez M. le Directeur.
J'en avise le Service Central M par lettre dont copie ci-jointe.



*M. Marry
Vu M*

Le Chef du Service de l'Exploitation

R. Marry

CHEMINS de FER de L'EST
VOIE
27 MAR 41 A 06.55

SOCIETE NATIONALE
des Chemins de fer Français

Région de l'Est

Exploitation

Division du Mouvement
n° 300 M3

Monsieur le Directeur
du Service Central du Mouvement
(4ème Division)

8, rue de Londres - PARIS

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre n° 1010 M 140 608 O du 5 courant, relative à la transmission de l'avis d'alerte aux trains en marche, et de vous faire savoir que les instructions que l'ai préparées s'appliquent également sauf objection de votre part, dans la zone d'action de l'E.B.D. Nancy. Pendant que cette question était à l'étude j'ai en effet, été saisi par cette EBD d'une demande semblable à celle de Lille, et j'avais répondu à ce moment par l'intermédiaire de notre Service de liaison, que les mesures suggérées devaient être réservées en attendant l'accord de la W.V.D. Bruxelles.

Il ne reste à mettre au point, à l'EBC Nancy, que la question de la réception et de la retransmission de l'avis d'alerte des Autorités allemandes. Je la fais examiner par notre Service de liaison et vous tiendrai au courant.

Le Chef de la Division du Mouvement

signature .

Rabouin

copie à M. MARPS, WISDORFF, RIDET.

Signe: DARGEOU.

Général du Mouvement,
P. Le Directeur du Service

Le reste sans changement.

Véritable sur le vote est inférieure à 500 M.»

De jour, observer les mêmes limitations de vitesse lorsque la

se maxima est supérieure à 80 km.

- La limite de la vitesse maxima autorisée pour les trains dont la vitesse
réelle à 80 km,

- de voyageurs dont la vitesse maxima est égale ou inférieure à 80 km.

- 40 km-heure pour les trains de marchandises ainsi que pour les trains

qui excède pas : réduire la vitesse de celle sorte qu'elle

la machine.

- Survêtement attentifement et d'une façon continue la vitesse en avant de

machines dépourvues d'abat-lueurs, ouvrir le foyer que dans la mesure

strictelement indispensable.

- Accuser réception au moyen d'un coup de sifflet très bref.

"Au vu du signal annonçant l'état d'alerte, les agents des machines

se contrôlent aux dispositions ci-après :

de la W.V.D.

de vous serrez obligé de modifier dans le sens ci-après les ins-

tructions que vous avez dû préparer pour l'application de l'ordre régulier

suite à ma Lettre 1010 M 140 608 O du 5 mars, concernant la tra-

mission de l'avis d'alerte aux trains en circulation sur le territoire

de l'E.B.D. liste.

Monsieur le Directeur de l'exploitation de

How

17 MARS 1941	REMONDELLER	S.N.O.F.	55
COPIE A M. RIDET	LE CHIEF DES SERVICES ADMINISTRATIFS	DEFENSE PASSIVE	AVIS D'ALERTE.
PARIS, LE 15 MARS 1941	LE GOUVERNEMENT	4ème DIVISION	Mouvement
Copie à M. RIDET		1048 - M.140.608.0	copie à M. RIDET

Paris, le 14 mars 1941

S.N.C.F. 06.309

A

- 4° - 6° Arrendissement

avec copie de la lettre n°1010.M.140.608.0 du 5 mars 1941 du Service Central du Mouvement et de la lettre Vz 11220-1 du 8 mars 1941 du Service Central des Installations Fixes.

372

Pour, dès que possible:

- a)- Faire confectionner les signaux de jour;
- b)- me faire envier:
- le nombre, les dimensions et l'épaisseur des verres bleus nécessaires pour la transformation des lanternes;
les gares intéressées (en vue de l'établissement du projet d'Avis-Signalisation, qui sera préparé au Service Régional).
Vous demanderez à l'Arrendissement Exploitation les renseignements utiles à ce sujet.

- Sx2

11 MAR 1941

Signé: RIDEC

3

Défense passive

Paris, le

11 MAR 1941

Avis d'alerte

Monsieur le Chef du Service
de l'Exploitation

CLASSEMENT
55A

N° 5890 Sx2

NR Copie d'une lettr^e n° 1010
M 140.608.0 du 5 mars 1941 du
Service Central du Mouvement

Monsieur le Directeur m'a demandé de "préparer les signaux et de faire paraître d'entente avec les autres Services les instructions utiles..." concernant la transmission de l'avis-d'alerte aux trains en circulation (mesure limitée, jusqu'à nouvel avis, sur la Région de l'Est, aux lignes dépendant de l'E.B.D. de Lille).

Conformément aux directives qui viennent de m'être données par le Service Central des Installations Fixes, je prescris aux 2 Arrondissements VB intéressés de confectionner rapidement un certain nombre de pancartes, sortes de signaux à main, destinées à prévenir les mécaniciens que l'alerte est donnée.

Ces plaques légères de 60 cm sur 60 cm comporteront trois raies verticales égales jaune-bleu-jaune.

Je demande également à ces 2 Arrondissements de me fournir les renseignements nécessaires à l'apprévisionnement des verres bleus pour lanternes.

En ce qui concerne les instructions utiles, je pense que la description du nouveau type de signal, sa signification et son mode d'utilisation devraient faire l'objet d'une Instruction Régionale dont l'établissement pourrait être fait en commun par des Représentants de nos Services Régionaux. Je désigne à cet effet M. NEXER, Inspecteur Divisionnaire, qui se mettre en relations avec votre Division des Etudes.

En outre, il semble nécessaire de faire paraître un Avis-Signalisation pour l'application de la mesure aux lignes intéressées de notre Région; je compte me charger de la confection du projet de cet Avis dans les conditions habituelles (la liste des gares intéressées me sera indiquée par les Arrondissements V.B. qui se documenteront à ce sujet auprès des vôtres).

J'ai l'honneur de vous prier de voulez bien me faire connaître le plus tôt possible votre avis sur ces différents points.

J'envoie aux mêmes fins à M. WISDORFF, copie de la présente lettre.

Monsieur le Chef du Service
du Matériel et de la Traction

J'ai l'honneur de vous prier de voulez bien me faire part de votre avis, le plus tôt possible.

Signé: RIDET

Roger Ridet
Mouvement
10-III-41
L

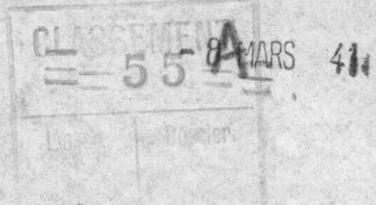
4-46 ant

S.N.C.F.

SERVICE CENTRAL
des
INSTALLATIONS FIXES

Vz 11220-1
372

COPIE



Monsieur le Chef du Service
de la Voie et des Bâtiments
de la Région du Nord,

En appliquant la décision ci-jointe de la W.V.D. de Bruxelles (lettre C 30 L8Bmasl 28 du 25 Février), il y a lieu de réaliser rapidement un certain nombre de pancartes sortes de signaux à main, destinées à prévenir les mécaniciens que l'alerte est donnée.

Je vous prie de faire exécuter ces signaux dans des conditions aussi simples et rapides que possible : plaques légères de 60 cm sur 60 cm, comportant trois raies verticales égales jaune-bleu-jaune.

Il n'y a pas lieu de les éclairer la nuit, puisqu'alors c'est une lampe bleue qui doit être utilisée.

Je vous prie de m'informer de l'exécution de ces signaux.

LE DIRECTEUR

Signé : PORCHEZ

Copie à Monsieur le Directeur du Service Central du Mouvement à titre de renseignement. LE DIRECTEUR

Signé : PORCHEZ

Copie à Monsieur le Chef du Service VB de l'Est, avec directives conformes, on ce qui concerne les signes de l'EBO 61/II appartenant à sa Répub. G/ LE DIRECTEUR 10 MARS 41

Walk

7 MAR 14 06.037
Service Central
du Mouvement

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS
S.N.C.F.
RÉGION DE L'EST
7 MARS 1941
Division Administrative

Paris, le 5 Mars 1941

CLASSEMENT
55 A

4ème Division

1010 M.140.608.0

Défense passive

Avis d'alerte

Bruxelles Services

4. Copie à Monsieur RIDET

Prière de préparer les signaux et de faire paraître les instructions utiles - Attention au P.S. Urgent

Paris, le 6 MAR 1941

Le Directeur de l'Exploitation

R. Ren

Ques
très urgent

Monsieur le Directeur de l'Exploitation de la Région EST

Suite à l'échange de correspondance entre la S.N.C.F. et la W.V.D. Bruxelles au sujet de la transmission de l'avis d'alerte aux trains en circulation.

Je vous remets ci-joint copie de la lettre C.30 L.8 Emas 1 28 du 25 février, par laquelle la W.V.D. Bruxelles donne l'ordre de passer à exécution.

En conséquence, l'avis d'alerte doit être donné aux trains en circulation, dans la forme indiquée par l'E.B.D. Lille (lettre 37 H.L. 40 Emas 1 9 du 13 décembre 1940).

Les prescriptions à appliquer sont succinctement rappelées ci-après :

L'avis d'alerte est donné aux trains en marche :

De jour, au moyen d'un panneau jaune-bleu-jaune présenté à gauche de la voie de circulation,

De nuit, au moyen d'un feu bleu présenté par intermittence.

Le panneau, dont les dimensions sont de 0^m60 x 0^m60, présente 3 bandes verticales, de chacune 0m20, et respectivement peintes en jaune, bleu et jaune.

Le feu bleu intermittent est présenté au moyen d'une lanterne tenue à bras et manoeuvrée par une rotation du poignet de telle sorte qu'à chaque rotation la lumière ne soit visible, pour les agents du train, que pendant une très courte durée.

Au vu d'un tel signal, les agents de la machine se conforment aux dispositions ci-après :

- Accuser réception au moyen d'un coup de sifflet très bref.
- N'ouvrir la porte du foyer qu'après avoir déployé l'abat-lueurs; sur les machines dépourvues d'abat-lueurs, n'ouvrir le foyer que dans la mesure strictement indispensable?
- Surveiller attentivement et d'une façon continue la voie en avance de la machine, de manière à être en mesure de s'arrêter en cas de danger.

Ca
fin

- Si la visibilité est nulle ou mauvaise, réduire la vitesse de telle sorte qu'elle n'excède pas :

40 Km.heure pour les trains de marchandises et pour les trains de voyageurs dont la vitesse maxima est égale ou inférieure à 80 Km.

la moitié de la vitesse maxima autorisée pour les trains dont la vitesse maxima est supérieure à 80 Km.

L'indication d'alerte donnée par une gare n'est valable que sur le parcours séparant cette gare de la suivante. En conséquence, tous les gares et postes qui ont reçu avis de l'alerte doivent répercuter cet avis aux trains en circulation. Les agents de conduite peuvent considérer l'alerte comme terminée dès qu'ils ont franchi une gare où les signaux spéciaux ne leur ont pas été présentés.

Pour les trains ayant un arrêt régulier, l'avis d'alerte par signal conventionnel est remplacé par un avis donné verbalement au mécanicien.

Je vous serais obligé de prendre immédiatement des mesures, sur toute l'étendue de l'E.B.D. Lille afin de passer à exécution le plus tôt possible.

Le signal jaune-bleu-jaune sera réalisé avec des moyens de fortune : panneau en bois fixé à un jalon, avec dispositif d'implantation très simple, loge en béton, bloclet, etc... Le Service des Installations Fixes vous donnera, du reste, des instructions.

Le feu bleu sera présenté au moyen d'une lanterne qu'on prélevera sur la réserve de la gare et à laquelle on adaptera un verre bleu. Cette lanterne sera maintenue en permanence à proximité du poste où se tient l'agent chargé de faire aux trains le signal conventionnel.

Sur les parcours équipés en block automatique, certaines gares peuvent être momentanément inoccupées : des consignes régionales devront adapter en conséquence les instructions qui précédent, et préciser en particulier les parcours sur lesquels seront valables les avis d'alerte donnés par les gares ouvertes au service.

Le Directeur du Service Central
du Mouvement:
signé : GOURSAT.

F.S. Les dispositions qui précèdent ne sont pas exécutoires, avant nouvel avis, sur le territoire de l'E.B.D. de Nancy.
La Région Est n'est donc intéressée que pour les lignes dépendant de l'E.B.D. Lille.

X

TRADUCTION

D. BRUXELLES

L.S Bmasl 28

PARIS 1 16.037

Bruxelles, le 25 Février 1941

swf

CLASSÉMENT
E-55-A

A 12 fm

A la S.N.C.F. Paris

Concerne : manière d'aviser les trains en circulation en cas d'alerte

Par votre lettre 918 M.140.608.0 du 17 Février 1941, vous nous proposez de ne pas prévenir les trains en circulation en cas d'alerte mais de faire continuer la marche jusqu'au moment où des avions ennemis font encourir un danger certain. Dans ce cas, les trains doivent être arrêtés et prévenus.

Au contraire, notre façon de prévenir doit être un avertissement donné à l'avance. Le personnel de machine doit être avisé de la situation d'alerte et, partant, de la possibilité d'un certain danger. Il doit "marcher avec prudence" et, le cas échéant, éviter de lui-même le danger possible. Si cependant un danger s'est présenté, il y a lieu d'arrêter le train par des signaux à l'arrêt et de l'en prévenir. Ainsi tous les trains resteront en mouvement jusqu'au dernier moment dans la stricte observation des installations de sécurité.

Cette manière d'opérer, quand elle sera couramment appliquée, sera avantageuse pour le débit rapide de la circulation.

Je vous prie donc d'appliquer cette manière d'aviser dont l'E.B.D. Lille vous a donné connaissance.

Signé : BAUER.

(R)

(3)

S.M.C.F.
Région E S T

Ex - MT - VB

M. Vexer
pour répartition
faite le 1/7/1941

Instruction de Service R 50

Série Mouvement Ex
Sous-Série Réglementation N° 50

1 5x2
1 5x3
2 5x4
1 5x5 et
Instruction de Service
Série Matériel et Traction M.T.
Sous-Série Utilisation et Circulation du matériel N° 55
Série Entretien V.B.
Sous-Série Entretien et Surveillance N° 30

Paris, le 17 JUIN 1941.

Col
Nm
I4

CIRCULATION DES TRAINS
PENDANT ET APRES UNE ATTAQUE AERIENNE SUR
LES LIGNES CONTROLEES PAR LA W.V.D. de PARIS.

Article 1 -
Généralités.

Les dispositions suivantes doivent être appliquées sur le territoire de la W.V.D. de Paris pendant et à la suite d'une attaque aérienne.

La présente Instruction est distribuée aux établissements compris dans la zone contrôlée par cette W.V.D. et aux mécaniciens circulant dans cette zone.

Article 2 -
Chute certaine
de bombes.

Lorsqu'une attaque aérienne a été accompagnée de façon certaine de chute de bombes, les dispositions suivantes sont prises :

a) par le personnel des gares.

Le Chef de gare ou, à défaut, le Chef de Service, retient les trains en attente de départ, et arrête ceux qui se présentent.

Le Chef de gare, alerté au besoin par le Chef de Service, fait reconnaître les installations de sa gare, en commençant par les voies de circulation, ainsi que la liberté de la voie jusqu'à chacune des deux gares qui l'encadrent.

L'agent ainsi envoyé en reconnaissance se rend jusqu'à la gare suivante, à moins qu'il n'ait rencontré en route un agent de cette gare venant en sens inverse et chargé de la même mission. Il rend compte à son Chef de gare du résultat de son observation le plus rapidement possible.

Le Chef de gare, alerte le personnel allemand de surveillance. Si la gare n'en comporte pas, il avise la plus proche de celles des gares qui en sont pourvues. Il fait, en outre, appliquer les dispositions prévues en cas d'accidents si les reconnaissances effectuées en ont établi la nécessité.

- Le poste alerté répercute ces renseignements aux Chefs des gares amont et aval, qui simultanément, font reconnaître la voie (voir Art.2.).
- Les Chefs de gare français tiennent le personnel allemand au courant de la situation.

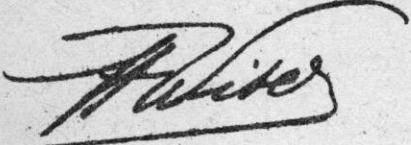
Article 4 -
Présence constatée ou supposée d'une bombe non explosive.

- Tout agent qui constate ou suppose la présence d'une bombe non explosive doit prendre les dispositions ci-après :
- a) Bombe non explosive sur la voie ou à proximité immédiate de celle-ci :
 - Interdire la voie,
 - Entourer le point de chute d'une zone interdite allant jusqu'à 200 mètres de rayon, selon la profondeur du projectile, la situation des lieux, etc...
 - Alerter le Chef de gare qui met le personnel allemand au courant de la situation (voir art.2) et attend la décision de l'E.B.D. quant à la reprise de la circulation sur la voie menacée.
 - b) Bombe non explosive à assez grande distance de la voie :
 - Le trafic continue provisoirement.

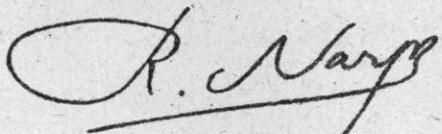
Article 5 -
Mesures diverses.

Pour obtenir une constatation aussi rapide que possible des dégâts causés aux installations de la S.N.C.F., les agents de surveillance, Chefs de Service, aiguilleurs, gardes-signaux, gardes-voies, gardes-barrières et tout autre personnel occupé sur la voie, ont obligation d'observer la voie et les installations de la S.N.C.F. et de signaler les attaques et leurs conséquences au poste le plus proche, avec toutes les précisions utiles (lieux, nature et effet des projectiles). Le poste alerté doit répercuter ces renseignements au Chef de la gare intéressée.

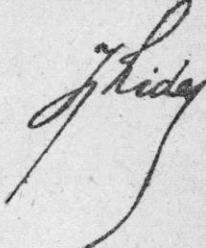
Le Chef du Service
du Matériel et de la
Traction,



Le Chef du Service de
l'Exploitation,



Le Chef du Service
de la Voie et
des Bâtiments,



Lebaut

Transmission des alertes aux trains en marche.

Gares du 4^e Arrondissement à muni^{er} de
panneaux spéciaux.

35
5a 1-5
y-12
ais 54
71

	<u>Nombre de panneaux</u>		<u>Nombre de panneaux</u>
Coucy-les-Eppes	1	Regnéville	1
Saint-Erme	1	Chattancourt-C.	2
Amifontaine	1	Charny-sur-Meuse	2
Guignicourt	1	Dugny	2
Les Islettes	2	Ancemont	2
Clermont-en-Argonne	2	Villers-Benoîte-	
Aubréville	2	Vaux	2
Dombasle-en-Argonne	2	Woimbey	2
Baleycourt	2	Bannocourt	2
Verdun	5	St-Mihiel	2
Eix-Abaucourt	2	Les Kœur	2
Etain	2	Bar-le-Duc	2
Buzé	2	Dombasle	2
Jean-de-lize	2	Ernecourt-Lexéville	2
Saulmory-Montigny	4	Longeville-M.	2
Dun-Doulcon	3	Mussey	2
Brieulles-sur-Meuse	2	Nançois-Tronville	2
Vilosnes-Sivry	2		
Consenvoye	2		

Nombre de parmeaux	-----	Nombre de parmeaux	-----
Allée de la Tour	2	Mareuil-s-Ourcq	2
Bel-Air	2	Marles-en-Brie	2
Boissy-St-Léger	2	Meaux	2
Bondu	2	Meilleray	2
Brie-Comte-Robert	2	Mézy	2
Chailly-Boissy	1	Montry-Condé	2
Champigny	2	Mormant	2
Changis-St-Jean	2	Mortcerf	2
Château-Thierry	3	Mouroux	2
Chaumes	1	Nangis	2
Chelles-Gournay	2	Nanteuil-S.	2
Chenay-Gagny	1	Neuilly-St-Front	2
Chézy-s-Marne	2	Nogent-l'Artaud	2
Coquetiers Avenue Magne	2	Nogent-le-Perreux	2
Coubert-S.	1	Nogent-s-Marne	2
Couilly-St-Germain	1	Noisy-le-Sec	3
Coulommiers	2	Oulchy-Breny	2
Crouy-s-Ourcq	2	Ozoir-la-Ferrière	2
Dammartin-T.	2	Ozouer-le-Voulgis	2
Emerainville-P.	2	Partin	2
Esbly	2	Paris-Reuilly	2
Esterney	2	Raincy-Pavillons	2
Farenoutiers-P.	2	Rampon	1
Fontenay-s-Bois	2	Roissy-en-Brie	1
Fontenay-Trésigny	2	Rosny-s-Bois-NY-P.	2
Gagny	2	Saint-Mandé	2
Grandpuits	2	Saint-Maur-C.	2
Gretz-A.	3	Saint-Siméon	1
Grisy-Suisnes	2	Santenay-Servon	1
Guérard-la-C.s-M.	1	Sucy-Bonneuil	2
Isles-A.C.	2	Tourne	2
Joinville-le-Pont	2	Trilport	2
Joiselle	2	Vaires-Torcy	2
Jouy-s-Morin	2	Varennes-Jaulgonne	2
L'Abbaye	1	Vernouil-l'Etang	2
La Ferté Gaucher	2	Villacresnes	2
La Ferté Milon	3	Villepinte-P.	2
La Ferté-s-Jouarre	2	Villiers-Montharin	2
Iagny-Thorigny-P.	2	Villiers-s-Marne	2
La Houssaye-C.	1	Vincennes	2
La Jarne-C.	2	Yèbles-Guignes	1
Le Meix-St-Epoing	2	Chalmaison-Everly	1
Le Parc-St-Maur	2	Châtenay	1
Le Plant-C.	2	Flamboin	2
Le Raincy-V.	2	Les Ormes	1
Lescherolles	2	Noslong-Marolles	1
Limeil	2	Vimpelles	1
Lizy-s-Ourcq	2	Damery	1
Longueville	3	Dormans	2
Maison-Rouge	2	Port-à-Binson	1
Mandres	1		

2^e Arrondissement

	Nombre de panneaux		Nombre de panneaux
Aix-en-Othe	1	Maizières-la-G.-P.	2
Arsonval	2	Malay-le-G.	1
Auxon	1	Maranville	1
Bagneaux	1	Marnay-s-S.	1
Barberey	2	Mathaux	1
Barbonne-F.	1	Melz-s-S.	1
Bar-sur-Aube	2	Mesgrigny-M.	2
Bayel	1	Montaulin	1
Bologne	2	Montiéramey	2
Bouilly-R.	1	Montsuzain	1
Bréviandres	1	Nogent-s-S.	2
Brévonnes	1	Payns	2
Bricon	2	Périgny-la-R.	1
Brienne	2	Piney	1
Brion-s-O.	1	Poinçon	2
Chamoy-St-P.	1	Pont-Ste-M.	1
Charmont	1	Pont-s-S.	2
Châteauvillain	1	Pont-s-V.	1
Châtillon-s-S.	2	Rolampont	1
Châtres (H)	1	Romilly-s-S.	2
Chaumont	2	Rouilly-Gér.	1
Chigy-Sièges	1	Rouilly-St-L.	1
Clairvaux	1	St-Benoit-s-V.	1
Courban	1	St-Florentin-V.	2
Courtaoult-R.	1	St-Jean-de-Bonn.	1
Crancey	1	St-Julien	1
Creney	1	St-Léger-M.	1
Dienville	1	St-Lyé	1
Donjeux	1	St-Mesmin	2
Ervy-le-C.	1	St-Quentin-le-V.	1
Estissac	1	St-Savinien	1
Foissy	1	Ste-Colombe	1
Fontvannes	1	Sennecroy	1
Foulain	1	Sens-St-Clément	2
Froncles	1	Theil-Ceris.	1
Frénville-St-U.	1	Thennelières	1
Gudmont	1	Troyes.	2
Hermé	1	Troyes-Preize	2
Humes	1	Valentigny	1
Jessains	2	Vallant-St-G.	1
Jeugny	1	Vauchonvilliers	1
Jonchery	1	Vendeuvre	1
Laignes	1	Vesaignes	1
Latrecey	1	Veuxhaulles	1
La Villeneuve-au-Chêne	1	Vignory	2
Les Essarts	1	Villenauxe	1
Lurey-Conflans	1	Villeneuve l'Arch.	1
Lusigny	1	Villiers-le-Sec	1
Luyères-As.	1	Voué	1
Luzy-s-M.	1	Vraincourt-V.	1

Transmission des alertes aux trains en marche

Gares du 3^e Arrondissement à munir de panneaux spéciaux.

	Nombre de panneaux		Nombre de panneaux
Blainville	2	Sorcy	2
Barisey-la-Côte	2	Soulosse	2
Bayon	2	Thiaucourt	2
Chaligny	2	Toul	2
Chambley	2	Varangéville	2
Champigneulles	2	Ville-en-Vermois	2
Colroy-Lubine	2	Void	2
Commercy	2	Xeuilley	2
Corcieux-Vanémont	2		
Custines	2		
Demange-aux-Eaux	2		
Dieulouard	2	<u>Ligne 35</u>	
Domgermain	2	Gerbévilliers	1
Einvaux	2	Magnères	1
Essey-M.	2	Moyen	1
Etival	1	Rambervilliers	1
Fontenoy	2	Roville-St-Maurice	1
Foug	2	Xermaménil	1
Frenelle	2		
Frouard	2	<u>C.F.E.</u>	
Girauvoisin	2	Autrey-St-Hélène	1
Gondrecourt	2	Brouvelieures	1
Houdelaincourt	2	Arches	2
Igney-Avrincourt	2	Bruyères	2
La Chapelle	2	Charmes	2
Lameuville-St-Joïre	2	Châtel-Nomexy	2
Lérouville	2	Darnieulles	2
Lesseux-Frapelle	2	Docelles	2
Ligny	2	Ferdrupt	1
Liverdun	2	Granges	1
Ludres	2	Jarménil	2
Lunéville	2	Laveline	2
Marbache	2	Lépanges	2
Menaucourt	2	Le Thillot	1
Mont-sur-Meurthe	2	Pouxey	2
Nancy-Jarville	2	Ramonchamp	1
Nancy-Ville	2	Remiremont	2
Neuves-Maisons	2	Rupt-sur-Moselle	1
Onville	2	St-Maurice	2
Pagny-sur-Meuse	2	Saulxures	1
Pagny-sur-Moselle	2	Syndicat-St-Amé	1
Pompey	2	Thaon	2
Pont-à-Mousson	2	Thiéfosse	1
Pont-St-Vincent	2	Vagney	2
Provenchères-sur-Fave	2	Vecoux	1
Cunerot	2	Jeanménil	1
Rambucourt	2		
Raves-Ban-de-Lev.	2	Conflans-Jarny	6
Rosières-aux-Salines	2	Valleroy-Moineville	3
upt	2	Auboué	2
-Clément	2	Homécourt-Joeuf	2
Léonard	2	Gondrecourt-Aix	2
Michel	1	Fiquelmont	1
Y	2	Droitaumont	2
		Mars-la-Tour	2
		Sampigny	2
		Sancy	2

4^e Arrondissement

	Nombre de panneaux		Nombre de panneaux
	-----		-----
Amifontaine	1	Morains-Aulnay	1
Ardeuil-Marv.	1	Mourmelon	1
Arzillières	2	Muizon	1
Athis-Tours	1	Nuisement	1
Autry	1	Oiry-Mareuil	2
Avenay	2	Pargny-s-Saulx	1
Avize	1	Poivre	1
Ay	1	Pont-Faverger	1
Bazancourt	2	Prunay	1
Bazoches	1	Reims	2
Bergères-les-V.	1	Rethel	2
Bétheniville	1	Revigny	2
Blaise-s-Arz.	1	Rilly-la-Mont.	1
Blesme-H.	2	St-Brice	1
Bouy	1	St-Erme	2
Braine	2	St-Hilaire-au-Temple	1
Breuil-Romain	1	St-Hilaire-le-P.	1
Bussy-Lettrée	1	Ste-Marie-à-Py	1
Cernay-en-L.	1	St-Masmes	1
Châlons	2	Ste-Menehould	2
Challerange	1	Ste-Menehould-Guise	1
Chancenay	1	St-Morel	1
Chassericourt	1	St-Couplet	1
Chavanges	1	Savigny	1
Ciry-Sermoise	1	Sept-Saulx	1
Coligny	1	Sermaize-les-B.	2
Coolus	2	Sillery	1
Coucy-les-Eppes	1	Somme-Bionne	1
Courcy-Brimont	1	Sommeille-N.	2
Cuperly	1	Somme-Py	2
Dontrien	1	Sommesous	2
Ecury-s-Coole	1	Somme-Tourbe	1
Epernay	2	Sompuis	1
Fismes	2	Songy	1
Geraigne	1	Siippes	2
Gigny-Brand.	1	Tagnon	1
Givry-en-Arg.	1	Tracy	1
Guignicourt (Aisne)	2	Valmy	1
Heutrégiville	1	Venizel	1
Huiron	1	Vertus	2
Isles-s-Suip.	1	Vieil-Dampierre	1
Jalons-les-V.	1	Vienne-la-Ville	1
Jonchery-s-Vesle	1	Villers-Daucourt	1
La Neuville-au-Pont	1	Ville-s-Tourbe	1
Lavannes-Caurel	1	Vitry-la-Ville	2
La Veuve	1	Vitry-le-François	2
Le Châtelet	2	Wormérville	1
Lenharrée	1	Woz-Thuisy	1
Loisy-s-Marne	1	Mitry-les-Reims	1
Loivre	1	Fère-en-Tardenois	2
Milly-le-Camp	2	Loupeigne	2
Mairy-St-Germain	1	Mont-Notre-Dame	2
Maison-Blanche	1	Allibaudière	1
Manre	1	Arcis-sur-Aube	2
Matouques	1	Herbigne	1
Mesnil-Oger	1	St-Etienne-Nozay	1
Monthois	1		

Transmission des alertes aux trains en marche

Gares du 5ème arrondissement à munir de panneaux spéciaux

	Nombre de panneaux		Nombre de panneaux
Aissey-Villars	1	Rozières-s/-Mouzon	1
Andilly	2	St-Loup	2
Autet	2	Seveux	2
Bas-Evette	2	Vaivre	2
Belfort P 1 & 5)	2	Valdoie	2
Breuvannes	2	Vellexon	2
Celsoy-Plesnoy	2	Vereux	2
Chalindrey (P.A.S.)	2	Vesoul	2
Champagney	2	Vitrey (B.V. Bifur)	2
Charmoy-Fayl-B.	2	Vittel	2
Chèvremont	2		
Citers-Quers	1		
Colombier	2	C.F.E.	
Conflans-Varigney	2	Autrey-les-Gray	1
Contrexéville	2	Champagne	1
Corbenay	1	Champlitte	1
Corre	1	Maastz	1
Creveney-Saulx	2	Mirebeau-s/-Bèze	1
Damblain	2	Oisilly	1
Demangevelle	1	Oyrières	1
Faverney	2		
La Ferté-s/-Amance	1	Bains-les-Bains	2
Fontaine-les-Lux.	1	Darney	2
Fresne-St-Mamès	2	Dompierre	2
Genevreuille	2	Dounoux	2
Grandvillars	1	Girancourt	2
Grattery	1	Harol	2
Hortes	2	Hymont-Mattaincourt	2
Jussey	2	Lerrain	2
Lamarche	2	Remoncourt	2
Levécourt	2	Xertigny	2
Lure (B.V. & P.B.)	2		
Luxeuil-les-Bains	2	Châtenois-Dolaincourt	2
Martigny-les-Bains	1	Dainville-M.	2
Merrey	2	Diarville	2
Meuse-Montigny	2	Domrémy	2
Monthureux-s/-S.	2	Gironcourt-Houécourt	2
Mont-le-Vernois	1	Goncourt	2
Montureux-les-B.	2	Grand-Avranville	2
Neuilly-l'Evêque	1	Harréville-les-Chanteurs	2
Noidans-le-Fer.	2	Liffol-le-Grand	2
Passavant	1	Manois	2
Petit-Croix	2	Maxey-sur-Vaise	2
Port-d'Atelier (B.V. & Poste C)	2	Prez-sous-Lafauche	2
Port-s/-Saône	2		
nchamp	2		

	Nombre de panneaux		Nombre de panneaux
Rimaucourt	2	Vaucouleurs	2
Rouvres-Baudricourt	2	Vézelise	2
St-Blin	2		
Tantonville	2		

Transmission des alertes aux trains en marche.

Gares du 6^e Arrondissement à munie de panneaux spéciaux.

	<u>Nombre de panneaux</u>		<u>Nombre de panneaux</u>
Pont-Maugis	2	Marcy-le-Bas	1
Bazeilles	2	Joppécourt	2
Douzy	2	Audun-le-Roman	4
Pouru-Brévilly	2	Arrancy	2
Sachy	1	Spincourt	2
Carignan	3	Baroncourt	6
Blagny	2	Remilly-Ail.	2
Margut-Fromy	2	Autrecourt-Villers	2
Lamouilly	2	Mouzon	2
Chauvency	2	Létanne-Beaumont	2
Moitmédy	2	Pouilly	2
Charenay-Vezin	2	Stenay	2
Longuyon	6	Tiercelet-Villers	2
La Roche-a/My	2	Serreouville	2
Cons-la-Grandville	2	Damvillers-P.	2
Longwy	6	Billy-Mangiennes	2
Mont-St-Martin	2	Bouligny	2
Messempré	2	Joudreville	2
Ecouvez	6	Piennes	2
Saulnes	2	Landres	2
Hussigny-Godbrange	2	Anderny	2
Pierrepont	2		

	Nombre de panneaux		Nombre de panneaux
Tuquegnieux	2	Moutiers	2
Mancieulles	2	Giraumont-village	2
Mance	1	Batilly	2
Briey	2		

2^e Arrondissement
(suite)

	Nombre de panneaux		Nombre de panneaux
	-----		-----
Vulaines-Rign.	1	Linthes-Pleurs	1
Allichamps	1	Longeville-s-la-L.	1
Ancerville	1	Mognéville	1
Bayard	2	Montiérender	1
Chancenay	1	Robert-Espagne	1
Chatonrupt	1	St-Dizier	2
Chevillon	1	St-Eulien	1
Connantre H.	1	Sézanne	2
Connantre Tr.	1	Sommancourt	1
Curel	1	Sommelonne	1
Eclaron	1	Villiers-en-Lieu	1
Eurville	1	Voillecomte	1
Fère-Champenoise	2	Wassy	2
Joinville (H-M.)	2		

6^e Arrondissement

	Nombre de panneaux
Attigny	1
Rilly-Semuy	1
Voncq	1
Vouziers	2
Vrizy-Vandy	1

5^e Arrondissement

	Nombre de panneaux
Is-sur-Tille	2
Occey	2
Selongey	2
Vaux-s-Aubigny	2
Villegusien	2